

Assurances & Sécurité

Événement

Assemblée Générale Ordinaire

L'ASAC renouvelle sa confiance à l'équipe conduite par Raphaël FUTE



Dossier Sous-Région

Le règlement des sinistres corporels : le cas particulier du Tchad

Vie de l'ASAC

Le Code Ethique l'ASAC : Enjeux et Enseignements

Portrait

Madame Chantal MOUELLE

ADG SUNU Assurances Vie Cameroun

Une professionnelle chevronnée et accomplie



NOTRE ENGAGEMENT. CONSTRUIRE DES RELATIONS PANAFRICAINES DE CONFIANCE.

Développer des produits et services répondant aux besoins de l'Afrique.

Nous demeurons convaincus que notre culture de service réactif est la clé permettant de créer la confiance, établir de solides relations et élaborer des produits adaptés aux besoins des marchés locaux. Nous y œuvrons partout sur le continent et nos bureaux régionaux jouent dans ce cadre le rôle de centres d'expertise spécialisée. Risques techniques, Pétrole et Gaz, Gestion des Risques d'entreprise – dès lors qu'il s'agit d'aider l'Afrique, nous sommes prêts à offrir le produit qu'il faut.

Sommaire

5 Editorial

- La Route vers l'émergence

7 Actualité

- Perspectives de l'étude du MINADER sur l'assurance agricole
- **SAHAM Assurances**
Une porte pour l'entrée de l'un et pour la sortie de l'autre.

12 Evènement

- Election du Bureau Exécutif de l'ASAC :
Raphaël FUTE rempile pour un second mandat
- **INTERVIEW**
Monsieur Raphaël FUTE, Président de l'ASAC.

21 Dossier Sous-Région

- Présentation du Marché Tchadien de l'Assurance
- Le règlement des sinistres corporels : le cas particulier du Tchad
- Affiliation du Tchad au système de la Carte Rose CEMAC

28 Vie de l'ASAC

- Les chiffres d'Affaires provisoires de l'Asac en 2014
- Le Code Ethique l'ASAC : Enjeux et Enseignements
- La responsabilité sociétale des compagnies d'Assurances
- Le championnat de football de l'Asac souffle sur sa 10^è bougie

42 Portrait

- Madame Chantal MOUELLE
A.D.G SUNU Assurances Vie Cameroun

47 Les Pages du Courtage

- Listes des courtiers agréés

55 Ça bouge

- Cérémonie de distinction honorifique à SAHAM Assurances Cameroun

59 Forum

- Dossier d'Appel d'Offre (DAO)
Type Marché d'Assurances



BP. 1136 Douala, Cameroun • Tél./Fax : 233 42 06 68
E-mail : asac_douala@yahoo.fr
Site web : www.asac-cameroon.org

Directeur de Publication
Raphaël FUTE

Coordination
Ferdinand MENG

Administration
Georges MANDENG LIKENG

Comité éditorial
Commission communication de l'ASAC

Rédacteur en Chef
Valère Francis BALIABA

Ont collaboré à ce Numéro

- Georges MANDENG L.
- Valère Francis BALIABA
- Henri BAYOUAK
- Thierry TENE
- Aroun DOUMGOTO
- BEMBA BERAL
- Emmanuel REMADJI
- Dr. Sadio OUSMANOU
- Victor NDANDO

Réalisation
Impact Média & Services
699 98 43 03

ACTIVA : l'assureur qui vous accompagne partout en Afrique



Activa Assurances - Activa Vie Cameroun



Activa International Insurance Ghana



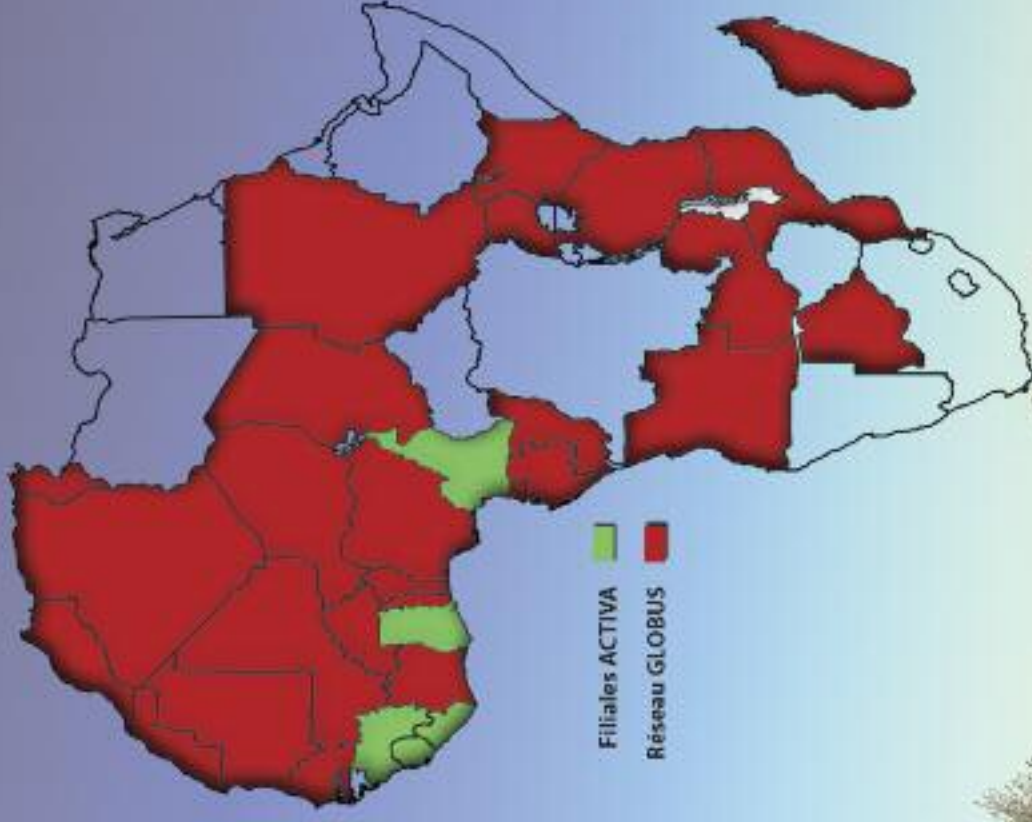
UGAR Activa - LGV Activa Guinée-Conakry



Activa International Insurance Liberia



Activa International Insurance Sierra-Leone



Filiales ACTIVA

Réseau GLOBUS



Activa
passionnement clients

La route vers l'émergence

édito



Raphaël FUTE
Président de l'ASAC

L'Association des Sociétés d'Assurances du Cameroun (ASAC) vient de tenir les 7 et 8 mai à Yaoundé, une Assemblée Générale Ordinaire consacrée à l'adoption des comptes de l'exercice écoulé.

A cette occasion, elle a procédé au renouvellement du bureau sortant parvenu en fin de mandat. Comme vous le savez, cette auguste assemblée m'a fait l'insigne honneur de me renouveler ses suffrages pour un second et ultime mandat comme président de l'ASAC. Ce dont je les remercie vivement.

Nous sommes donc ensemble tournés vers l'avenir et je voudrais penser au moins pour les deux prochaines années, les défis majeurs auxquels nous avons à faire face, et esquisser de mon point de vue, ce qui devra être la trajectoire de croissance de l'économie de notre pays sur la route vers l'émergence.

En termes de défis, il est d'abord à noter pour le constater que des vents contraires et inattendus se sont soudainement levés et soufflent avec une

rare violence sur notre pays ainsi que sur la majeure partie de l'Afrique. Je citerai en premier lieu le terrorisme. Une guerre que nous n'avons ni cherchée ni provoquée, mais qui nous est imposée. Percutant ainsi de plein fouet, l'amorce d'envol que commençait à prendre notre économie, à cause des moyens colossaux initialement consacrés au plan d'urgence triennal et autres projets structurants, pour les réorienter prioritairement à la sécurité nationale.

En second lieu j'évoquerai la chute brutale du prix du baril de pétrole qui entraîne une chute drastique des recettes avec pour conséquence le ralentissement du régime des affaires. Même si on peut noter une progression de la production pétrolière. Il faut également relever l'immigration clandestine qui est à certains égards le prolongement de l'exode rurale qui assèche nos bassins de production agricole en main d'œuvre. Les alertes sur les pandémies comme Ebola, le VIH Sida et le paludisme requièrent une vigilance à la mesure du danger qu'elles représentent. Nous ne pouvons pas ignorer les velléités sécessionnistes qui resurgissent de manière récurrente sous tous les prétextes pour n'être considérées que comme un épiphénomène.

Pourtant c'est dans ce contexte que le Cameroun demeure un réservoir de croissance qui fait preuve de résilience et impacte dans la sous-région Afrique Centrale et au-delà. La décision des Chefs d'Etats au sommet de Libreville qui consacre une CEMAC sans frontières peut être porteuse à juste titre d'espoir d'un flux accru des activités. Ce qui nécessitera un renforcement de la capacité de résistance de nos économies et par voie de conséquence une amélioration de la compétitivité des entreprises du secteur des assurances qui devrait se traduire par une accélération de la cadence de règlement des sinistres, une stricte application des textes sur la coassurance, une initiative osée et concrète, trop longtemps attendue dans le domaine de la micro assurance et de l'assurance agricole, et enfin un abandon de la culture de garantie pour privilégier la proximité, entendez la communication pour tous.

Il reste à souhaiter pour le marché que la solidarité et la discipline deviennent des mots d'ordre qui emportent l'adhésion indéfectible de tous ses acteurs, et que l'Etat, autorité de régulation évite l'écueil de jouer un rôle qui lui est non dévolu de grand courtier comme les textes autour du D.A.O type en assurances tendent à le suggérer.



Réinventons notre métier pour la satisfaction du client !

Siège social : 309, rue Bebey Eyidi
B.P.: 4068 Douala-Cameroun
Tél. : +237 33 42 31 71
33 42 31 59
33 42 61 72
Fax : +237 33 42 64 53
e-mail : axa.cameroun@axacameroun.com
www.axacameroun.com

AXA Cameroun apporte à ses clients la preuve de son professionnalisme par la qualité de ses services, la pertinence de ses conseils et sa capacité à proposer des solutions constamment adaptées à leurs besoins.

AXA Cameroun, c'est une équipe de professionnels au service et à l'écoute du client.



Cameroun

réinventons / notre métier

Perspectives de l'étude du MINADER sur l'assurance agricole



Par Henri Théodore BAYOUAK
Responsable Equipe Projet de
l'ASAC

La transformation de l'agriculture camerounaise de la première à la seconde génération ne peut se faire sans inclusion financière. Le ministre Camerounais de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), expert avéré en finance internationale et homme de front de ce projet présidentiel a commandé une étude de pré-identification d'un programme de gestion des risques agricoles sur financement C2D.

Les termes de référence de l'étude, reflétant les principales attentes du Gouvernement de la République du Cameroun en matière de gestion des risques agricoles, avaient ciblé un certain nombre de filières, jugées stratégiques, à la fois sur un plan économique (Coton, Café/cacao, Huile de palme...) et de sécurité alimentaire (céréales dans le nord). Un rapport présenté le 6 mars 2015 a permis de relever un réel intérêt des acteurs impliqués dans la chaîne de valeurs.

Parmi les thématiques identifiées lors de la pré-étude, le développement de l'assurance agricole, à travers notamment des instruments paramétriques, est apparue comme centrale et correspondant à des initiatives qui commencent à se mettre en place.

Une seconde mission, plus technique cette fois s'imposait et c'est du 6 au 16 avril 2015 que les experts de l'IRAM sont revenus à la rencontre des acteurs (ASAC, Compagnies d'assurance impliquées dans l'assurance agricole, Direction des assurances du Ministère des finances, Ministère de l'agriculture, Météo nationale, projet

PIDMA, SODECOTON, IFC, BM, AFD, Proparco ...).

Lors de la séance de restitution animée par les consultants de l'IRAM - Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement – les aspects institutionnels, les produits développés ou en cours de développement et leurs potentiels, le rôle des coopératives, l'articulation à d'éventuels fonds calamité, la question du subventionnement des produits et plus généralement de l'appui à la diffusion de l'assurance agricole ont été abordés.

En termes d'exposition aux risques naturels, il apparaît que l'économie camerounaise, à l'exception du coton et du mil, n'est pas particulièrement sensible. En ce qui concerne le maïs, le fait que celui-ci soit cultivé sur pratiquement toute l'étendue du territoire Camerounais garanti un amortissement des déficits de production régionaux au niveau national.

L'étude a également permis de constater une exposition au risque prix exogène de la plupart des filières. Très forte pour les filières d'exportation comme le cacao/café et l'huile rouge, moins forte pour le coton et l'huile de palme.

La maîtrise des pertes résultant des épizooties et des attaques acridiennes a été abordée. Le savoir-faire, la sensibilisation, la formation et l'accompagnement des agriculteurs à travers des dispositifs et mécanismes communautaires sont préalables à la mise en place d'un système d'assurance à grande échelle.

La Force de l'Humilité

Servir avec Joie et Allégresse

Agir dans la Déontologie Professionnelle

Gérer les Sinistres avec Célérité

Etre le Meilleur Partenaire du Client


assurances

Immeuble KASSAP - Bld de la Liberté Akwa / B.P. : 5963 Douala - Cameroun
Tél.: +237 33 43 70 05 / Fax.: +237 33 43 76 35
E-mail : proassur@proassurgroup.com / Site web : www.proassurgroup.com



C I M A

CONFERENCE INTERAFRICAIN DES MARCHES D'ASSURANCES

CONSEIL DES MINISTRES

COMMUNIQUE FINAL

Bamako (République du Mali), le 09 avril 2015

Les Ministres en charge du secteur des assurances des Etats membres de la CIMA se sont réunis le 09 avril 2015 à Bamako (République du Mali), sous la présidence de **Monsieur Jean Gustave SANON**, Ministre de l'Economie et des Finances du Burkina Faso, Président du Conseil des Ministres.

Après avoir adopté l'ordre du jour de leurs travaux, les Ministres ont approuvé le compte rendu de leur précédent conseil tenu le 02 octobre 2014 à Paris (République Française).

Les Ministres ont ensuite pris connaissance du compte rendu d'exécution du budget au titre de l'exercice 2014. Sur proposition du Comité des Experts, ils ont donné quitus au Secrétaire Général de la CIMA au titre de sa gestion.

Le Conseil des Ministres a approuvé les rapports du Secrétaire Général de la CIMA sur les activités du Secrétariat Général de la CIMA et sur celles de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA) au titre l'exercice 2014.

Le Conseil des Ministres a également adopté la révision de certains textes organiques de la CRCA, de la CIMA et de l'Institut International des Assurances (IIA) proposée par le Comité des Experts.

Les Ministres ont en outre adopté le Règlement portant conditions d'agrément et de contrôle de la réassurance et des entreprises de réassurance.

Relativement à la solvabilité des sociétés d'assurances, les Ministres ont instruit le Secrétaire Général de la CIMA de leur proposer des aménagements règlementaires sur les réévaluations des actifs immobiliers. A ce sujet, ils ont demandé à la CRCA de mettre l'accent sur le paiement des sinistres par les sociétés d'assurances.

Après avoir pris connaissance des rapports présentés sur les projets de construction des sièges de la CIMA et de l'IIA, les Ministres ont donné des instructions pour l'accélération des travaux de réalisation de ces projets conformément aux délais retenus.

Enfin, sur proposition du Comité des experts, les Ministres ont procédé à la nomination de certaines personnalités au sein des organes de la CIMA.

Au terme de leurs travaux, les Ministres ont exprimé leur gratitude aux autorités maliennes pour toutes les facilités mises à la disposition de leurs délégations respectives à l'occasion de cette réunion.

Pour le Conseil des Ministres
Le Président
Le Président
Jean Gustave SANON
Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
Conseil des Ministres

BREVES

Agence Ecofin

Le gouvernement se réinvestit dans l'assurance agricole. En effet, l'exécutif a récemment octroyé 5,2 millions d'euros à la Nigerian Agricultural Insurance Company (NAIC).

Selon le ministre nigérien de l'agriculture Akinwumi Oduşina, ce financement permettra à l'institution d'offrir ses services à 15 millions d'agriculteurs d'ici 3 ans.

Pour atteindre cet objectif la NAIC renforcera sa relation avec les compagnies de réassurance, souligne *agronigeria.com*. *Le pays a récemment manifesté son intérêt pour ce secteur en envoyant une délégation en Côte d'Ivoire pour s'inspirer du Fonds interprofessionnel pour le Financement et le Conseil Agricole (FIRCA). En Afrique, l'assurance agricole gagne du terrain, notamment avec des initiatives comme l'African Risk Capacity (ARC), un mécanisme initié par l'union africaine.*

Le Nigeria lance l'assurance maladie sur mobile

Une première mondiale. A partir de leur téléphone, les abonnés nigériens à la téléphonie mobile peuvent désormais souscrire à une assurance maladie.

D'après, Femi Thomas, secrétaire exécutif du programme national d'assurance maladie, l'officialisation a été faite le 19 mars dernier. Ce programme est un nouveau concept dont le but est de fournir aux abonnés des réseaux mobiles une plateforme d'accès facile aux soins de santé.

Il permettra aux abonnés des opérateurs télécoms qui ne peuvent pas souscrire aux offres d'assurance maladie disponibles sur le marché, parce que trop chères, de cotiser progressivement pour leur future prise en charge médicale en achetant du crédit de communication qui sera converti en monnaie.

Les traites sont ainsi moins onéreuses puisqu'encadrées par l'Etat qui veut achever la couverture universelle de santé pour l'ensemble des Nigériens.

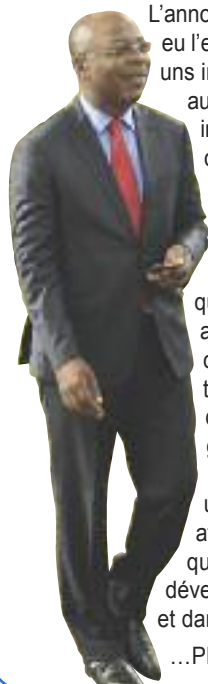
La plateforme nationale d'assurance mobile permettra aux abonnés de s'enregistrer, de sélectionner l'institution médicale où ils veulent être soignés, et même choisir les options de paiement à partir de leur téléphone mobile.

Son lancement officiel le 19 mars 2015 marque son déploiement sur les réseaux Globacom, Airtel et Etisalat afin de couvrir tout le pays.

Selon Femi Thomas, ses équipes ont sillonné le monde entier, même les Etats-Unis d'Amérique pour étudier l'Obamacare, afin de trouver un projet national d'assurance maladie que pourrait adopter le Nigeria. Mais sans succès. «C'est la première assurance maladie nationale du genre au monde», a-t-il souligné.

SAHAM Assurances

Une porte pour l'entrée de l'un et pour la sortie de l'autre.



L'annonce de son départ, quoi que faite par lui-même a eu l'effet d'un séisme de grande magnitude, laissant les uns incrédules comme dans une fiction surréaliste, les autres pantois pour ce qu'ils persistaient à croire impossible, les autres encore intrigués par un choix dont on questionnait l'opportunité, l'intelligence et le réalisme. Avec le temps on perçoit une opinion admirative sans cesse grandissante dans un environnement où l'on reste aux affaires, même en étant grabataire. Félicitations donc à l'artiste qui a su toujours déjouer les pronostics, hommage au héros qui a toujours eu l'audace de ramer à contrecourant. Merci au professionnel au-delà de tout superlatif qui donne à imiter aux chefs d'entreprises et lègue un modèle de valeur aux générations d'aujourd'hui et de demain. Monsieur Protas AYANGMA avec qui nous reviendrons dans une prochaine édition sur son parcours à la fois atypique et riche a décidé de se retirer. Une retraite qui n'en est pas une, puisqu'il s'occupera du développement du Groupe SAHAM en Afrique centrale et dans les Grands Lacs...

...Place à Théophile Gérard MOULONG, fidèle



De g à d, Protas AYANGMA DG Sortant, Martin N. FONCHA DG SahaM Life et Théophile G. MOULONG nouveau DG.

compagnon dès les premières heures de ce qui était encore la Compagnie Nationale des Assurances (CNA), il a participé à toutes les mutations et à toutes les étapes de croissance de l'entreprise devenue aujourd'hui SAHAM Assurances Cameroun. Sa loyauté, son intégrité, son professionnalisme et son expertise lui ont ouvert les portes du groupe pour une expérience à l'international, qui aura achevé de consolider son expérience de manager. C'est à cet homme, au profil du job, qui a effectivement pris les rênes depuis le 1er mai 2015 comme Directeur Général de SAHAM Assurances Cameroun que la rédaction de «Assurances & Sécurité» souhaite bon vent.

NSIA-Banque nationale du Canada, "une alliance de long terme"



La Banque nationale du Canada a confirmé le 25 mars l'information publiée une dizaine de jours plus tôt par "Jeune Afrique". Elle entre au capital de l'ivoirien NSIA, prenant 20,9 % des parts.

C'est désormais officiel : comme l'avait annoncé Jeune Afrique en exclusivité mi-mars, la Banque nationale du Canada (BNC) va faire son entrée au tour de table de NSIA, aux côtés du capital-investisseur Amethis. Selon un communiqué de presse diffusé le 25 mars par l'institution financière canadienne, cette dernière prendra 20,9% des parts du groupe ouest-africain de bancassurance, contre 5,4% pour Amethis.

Selon Bloomberg, Louis Vachon, dirigeant de BNC, a précisé peu après l'émission du communiqué que l'investissement de son institution sera au maximum de 116 millions de dollars canadiens (85 millions d'euros).

La finalisation de l'opération reste soumise aux habituelles approbations réglementaires.

Leadership

«NSIA possède une feuille de route remarquable, grâce au leadership de son fondateur, Jean Kacou Diagou, et à une vision judicieuse de son développement, a déclaré Louis Vachon dans le communiqué. Nous sommes convaincus que l'expertise de NSIA, combinée aux compétences et au réseau d'affaires d'Amethis Finance en Afrique,

seront à la source d'une création de valeur distinctive pour la Banque Nationale.»

De son côté, Jean Kacou Diagou, fondateur en 1995 de NSIA, a déclaré : « Nous nous réjouissons de ce partenariat avec la Banque Nationale du Canada dont le projet de développement en Afrique, la solidité financière et les exigences d'éthique et de gouvernance rencontrent notre pleine adhésion. Il s'agit d'une alliance de long terme guidée par le souci de créer de la valeur pour nos deux institutions et de servir le développement économique du continent africain. Enfin, la présence d'Amethis Finance, fonds spécialisé dans les investissements en Afrique, est un atout supplémentaire pour NSIA. »

Acquisitions ciblées

Les nouveaux actionnaires de NSIA reprennent les parts d'Emerging Capital Partners, qui avait acquis fin 2008 20% du groupe basé en Côte d'Ivoire pour 35 millions d'euros.

Basée à Montréal, au Québec, la BNC est l'un des principales institutions financières canadiennes, avec 214,5 milliards de dollars canadiens de total de bilan (environ 158 milliards d'euros) et 359 milliards de dollars canadiens d'actifs sous gestion. Elle compte plus de 20 000 employés. Elle a décidé de se développer à l'international, au moyen de prises de participation ciblées dans des institutions ayant une présence régionale forte.

Fin 2014, elle avait déjà annoncé un premier investissement en Afrique, en entrant au capital de la banque mauricienne AfrAsia Bank.

ELECTION DU BUREAU EXECUTIF

Raphaël FUTE rempile pour un second mandat

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association des Sociétés d'Assurances du Cameroun (ASAC) siégeant les 07 et 08 mai 2015 à l'Hôtel Hilton de Yaoundé, a procédé au renouvellement de son Bureau Exécutif. Au terme d'une élection conforme aux dispositions statutaires, les membres ci-après ont été élus au Bureau de l'Association :

Président	: CPA représentée par M. Raphaël FUTE ;
1er Vice-Président	: Activa représentée par M. Richard LOWE ;
2è Vice-Président	: Chanas représentée par Mme Jacqueline CASALEGNO ;
Trésorier	: Saar représentée par M. Georges KAGOU ;
Membres	: Saham Life représentée par M. Martin N. FONCHA ; Allianz Vie représentée par M. Christian MARLIN ; Caminsur représentée par M. Gaspard NOUIND ; AXA représentée par M. Thierry KEPEDEN ; AGC représentée par Célestin TAZOUKONG



L'Assemblée Générale en images



L'Assemblée Générale en images





Biometric Health Card



*Innovation in the
Cameroon Insurance Industry*

Customer Service 24h/24



94 30 82 32

INTERVIEW

Monsieur Raphaël FUTE, Président de l'ASAC.



«...J'ai toujours rêvé d'un marché solidaire. C'est fondamental. Il ne s'agit pas de niveler les compagnies. Mais que l'on définisse ensemble une direction pour le secteur et qu'on la suive ensemble...».

«...Si les compagnies pouvaient parler d'une même voix, appliquer les mêmes instructions, on jugulerait, ne serait-ce qu'en partie ce problème de désordre. S'il y a désordre sur le marché, cela signifie que certains de nos membres continuent à faire du désordre. Vous savez que c'est une association entre égaux...».

Quelles sont les joies et les misères d'un Président de l'ASAC ? De quoi est fait son quotidien ?

Quand on est Président d'un groupe ou d'une association, la joie c'est de se mettre au service des autres, d'être utile à l'ensemble, de pouvoir conduire le groupe au succès.

Par contre, les misères, ce sont les difficultés que l'on rencontre sur son chemin. En ce qui concerne l'ASAC, je ne sais pas s'il faut parler d'incompréhension, ou le fait que tout le monde ne marche pas au même pas, il y a des réticences, des défections. Les engagements pris ensemble ne sont pas toujours respectés par tous. C'est ce qui peut particulièrement mettre en difficulté un Président de l'ASAC qui pense conduire de façon harmonieuse le groupe, mais qui, malheureusement, se heurte à quelques-uns qui traînent le pas ou qui pensent carrément le contraire.

De quoi est fait le quotidien d'un président de l'ASAC ? Il faut d'abord relever que je ne suis pas un salarié de l'ASAC. Je gère mon entreprise, à savoir, la Compagnie Professionnelle d'assurance (CPA) qui m'occupe pleinement. Mais je trouve du temps pour travailler pour l'ASAC, dans la mesure où je dois discuter régulièrement avec le Secrétaire Général des problèmes de l'Association. Au fait, mon temps est

partagé dans la proportion $\frac{3}{4}$ - $\frac{1}{4}$, c'est-à-dire $\frac{3}{4}$ pour mon entreprise et $\frac{1}{4}$ pour l'ASAC.

Vous sortez de l'Assemblée générale qui vous a reconduit pour un second mandat. Auparavant, pouvez-vous esquisser un bilan de votre premier mandat ?

J'aimerais faire un bilan au terme de tout le temps passé à la tête de l'ASAC. En deux ans, l'on ne peut pas faire des miracles. Nous avons réalisé des choses, nous en avons débuté d'autres. Cependant, nous pouvons parler de trois aspects positifs :

- Premièrement, nous avons célébré les quarante ans de l'ASAC. Cette célébration officielle a été une occasion de communiquer, de faire connaître l'ASAC aux gens et ce qu'elle fait. Il nous apparaît très important de communiquer, parce que les Assureurs camerounais travaillent beaucoup, mais ne le font pas savoir aux autres.

- Deuxièmement, nous avons fait réaliser un bilan d'image de l'ASAC. Ce bilan est un instrument de travail fondamental pour le développement du secteur de l'assurance, parce que les constats révélés dans ce rapport sont très profonds. Toute la communication pourra découler de cela. J'invite par conséquent la



Commission Communication à puiser abondamment dans ce rapport pour bâtir son plan d'action. En effet, nous avons besoin d'une communication qui profite au public et à l'ensemble du secteur des assurances.

- Nous avons aussi acquis un terrain pour la construction de l'immeuble-siège de l'ASAC. L'Association doit montrer une image honorable par ses installations, de manière à asseoir sa notoriété, ne serait-ce que dans la ville de Douala où est implanté le plus grand nombre des sièges des compagnies. Ce projet est en cours. Nous devons y construire un siège qui reflète l'image que l'ASAC souhaite renvoyer à la société.

Le concept de solidarité vous est cher et vous en avez fait le leitmotiv à votre arrivée à la tête de l'Association ; Qu'en est-il aujourd'hui concrètement ?

C'est tout à fait vrai, j'ai toujours rêvé d'un marché solidaire. C'est fondamental. Il ne s'agit pas de niveler les compagnies. Mais que l'on définisse ensemble une direction pour le secteur et qu'on la suive ensemble. Il me semble que sur ce point, le résultat est mitigé, parce que certains projets que nous pensions réaliser ensemble sont encore en cours. Nous espérons parvenir à un aboutissement heureux pour marquer cette solidarité.

Une autre difficulté majeure que j'ai rencontrée, c'est le problème du POOL TPV /GMC qui n'a toujours pas été réglé de façon sérieuse et définitive. Néanmoins, nous sommes toujours à la recherche d'une solution, parce que ce problème est fait d'incompréhensions de part et d'autre ; surtout de la part de GMC qui ne respecte pas les engagements que nous avons pris ensemble. Nous sommes toujours dans l'attente de la réaction de la tutelle qui doit jouer son rôle, dans la mesure où dans la profession, les membres ne s'entendent vraiment pas sur la question, et continuent à se renvoyer les responsabilités. C'est à notre avis, l'occasion pour le MINFI, notre Tutelle de trancher cette affaire.

Président, il me souvient que vous avez mis en place une commission spéciale qui devait connaître du problème et vous faire des recommandations que les parties s'étaient engagé à respecter. Qu'en est-il, avez-vous déjà reçu le rapport de cette commission ?

Il s'agit là d'un aspect délicat de ce problème. L'on ne peut pas se réfugier derrière le fait qu'il y a une commission qui a produit un rapport avec des conclusions, pour estimer le problème équitablement réglé. La Tutelle a initié cette commission, elle est parvenue à des conclusions, mais le Marché estime ces dernières inacceptables. Il faut comprendre le Marché. Il a estimé que cette commission n'est pas allée au fond du problème et ses conclusions gardent des aspects de non-achevé. C'est pourquoi il a tenu à saisir à nouveau la Tutelle pour affirmer le problème jusque-là non réglé. La preuve, cette commission a suggéré des choses dont la mise en application s'avère impossible, malgré la participation de grands professionnels du droit. Nous regardons encore vers la Tutelle, qui protège le Marché, son Marché, qui veille au développement harmonieux du marché. Je répercute là la décision du Marché. Ce n'est pas ma décision individuelle. On attend toujours que la Tutelle se prononce sur ce problème.

Justement, dans son discours d'installation le Ministre a promis qu'il allait s'employer à trouver une solution définitive à ce problème. Vous avez reçu un pré-rapport de la semaine de l'assurance à Yaoundé, avec l'opération coup de poing qui révèle beaucoup de désordre du fait de ce problème. Comment comptez-vous obtenir que la Tutelle réagisse avec promptitude ?

Deux leviers : D'abord la solidarité ; si les compagnies pouvaient parler d'une même voix, appliquer les mêmes instructions, on jugulerait, ne serait-ce qu'en partie ce problème de désordre. S'il y a désordre sur le marché, cela signifie que certains de nos membres continuent à faire du désordre. Vous savez que c'est une association entre égaux. Nous n'avons véritablement pas le moyen de sanctionner un membre. Nous pouvons le reprendre au cours des réunions, mais il peut toujours faire un peu à sa tête. C'est alors que nous nous tournons vers la tutelle qui est le régulateur du Marché et qui a la possibilité voire les moyens de mettre tout le monde au pas.

Vous avez relevé au cours de l'opération coup de poing qu'il y a non seulement du désordre, mais aussi beaucoup de non assurance. Les accidents non couverts, ce sont les assureurs qui sont indexés. Parfois les victimes ne sont même pas assurées. Est-ce que les compagnies qui font le désordre respectent ainsi leurs engagements ? Or, c'est l'image de l'ensemble des compagnies du Marché qui est ternie. Voilà le problème. Nous avons besoin d'un effort de discipline au sein de l'Association, afin de mettre tout le monde sur la même longueur d'onde.

d'une part, mais d'autre part de voir le régulateur qui assure et assume la tutelle interpeler à temps et à contretemps les uns et les autres pour mettre fin au désordre sur le marché.

En l'état actuel du Marché, quels sont les principaux défis auxquels il a à faire face de votre point de vue ?

Il faut prêcher. Je dois continuer à prêcher pour que tout le monde marche au pas. Il faut appeler mes pairs à taire leur ego pour que l'on marche dans la discipline professionnelle. Avec l'avènement du Code éthique, il est question de l'implémenter réellement, parce que si cela est fait, il permettra de mettre la discipline dans le Marché. Il faut que l'éthique soit respectée dans le Marché.

Sous quel signe s'inscrit votre prochain mandat ?

Premièrement la discipline. Avec ce défi disciplinaire sur le plan technique, tarifaire, commercial, beaucoup de problèmes seront résolus.

Deuxièmement, il y a les grands risques qui se trouvent sur le territoire camerounais, dont la prime, pour la grande partie, échappe au marché camerounais. Ces primes s'évaporent par le biais des compagnies étrangères qui opèrent indirectement sur le marché, par le biais des fronting et autres formes d'évasion des primes, qui, par ailleurs, perturbent la balance des paiements du Cameroun. Il s'agit en fait d'une sortie des capitaux. Ces primes qui s'évaporent ont été évaluées par certains à plus 40 milliards de francs CFA. Si au moins la moitié de ces primes restait au Cameroun par le biais d'intéressement des autres compagnies, l'on ne demande pas à une compagnie de partager sa prime, mais de partager la partie qui sort de sa capacité. Pourquoi ne pas intéresser le Marché lorsqu'on a fait son plein ?

Nous attendons toujours, là aussi, un coup de pouce de la Tutelle pour l'application des règles, des textes qui demandent de ne sortir la prime que lorsque la capacité du Marché est saturée. Pourquoi ne pas vérifier que la capacité du Marché est saturée, avant de viser la sortie des primes ? Cela doit se faire très en amont parce que dans la signature des marchés publics, il peut se faire qu'il y ait des clauses qui placent l'assurance d'un tel marché à l'étranger. Dès la signature du marché, il faut que les autorités veillent à ce que les dispositions du marché ne violent pas les règlements en vigueur qui stipulent qu'un risque sur le territoire camerounais doit être assuré au Cameroun.

Justement il y un DAO type en Assurances qui a été mis sur pieds, mais par la suite il y a des textes qui ont été signés, lesquels créent des confusions entre les courtiers et les compagnies !

Lorsqu'un texte est pris on doit le respecter. Ce sont les lois de la République. Les relations entre les compagnies et les courtiers ont toujours existé, elles



doivent continuer à exister. Il faut que chacun respecte la définition de ce qu'il est. Le courtier est un commerçant qui vend ses services. S'il a placé une affaire à une compagnie, il a droit à une commission. Dans le cas contraire, sur quelle base fera-t-il une facture à la compagnie ? C'est la question qui se pose et qui reste posée.

Que souhaiteriez-vous que l'on retienne comme la marque de votre empreinte quand vous aurez passé la main ?

En ce moment-là je vous le dirai. J'ai encore du travail.

Président, nous venons d'apprendre le décès de Monsieur ABESSOLO DJOU'OU Emmanuel qui a été un des grands acteurs du marché en matière d'assurance Transports. Quel souvenir gardez-vous de lui ?

Je l'apprends de vous. C'est vraiment un grand coup pour moi, parce qu'ABESSOLO a été un de mes collaborateurs aux AMACAM. Nous avons travaillé ensemble pendant longtemps et je pourrai même dire que j'ai été l'acteur de son recrutement dans cette société.

A l'époque, il était à la SNAC et puisqu'aux AMACAM l'on avait besoin de quelqu'un pour l'assurance maritime, j'ai œuvré, alors que j'étais Directeur du Bureau direct de Douala, centre maritime, pour son recrutement. C'est vrai qu'après la disparition des AMACAM, nos chemins se sont séparés, mais il y a quelques mois, je l'ai reçu à mon bureau. Il me parlait d'un cabinet de courtage qu'il était en train de mettre en place du côté de Yaoundé et on s'était promis de se revoir parce qu'il avait des affaires qu'il allait placer à la CPA.

Je viens d'apprendre par vous qu'il est décédé. Il ne me reste qu'à adresser mes sincères condoléances à la famille d'Emmanuel et souhaiter qu'il repose en paix.

Propos recueillis par VFB

Comme cet accident qui s'est produit à AWAE (Cameroun), où un ensemble de véhicules immatriculés et assurés au TCHAD, s'est encastré dans la maison d'un riverain.
Que faire face à ce genre de situation?

En cas d'accident de la circulation

Avec un véhicule adverse assuré dans un pays de la CEMAC autre que le vôtre ou avec un résident (piéton ou passager à bord) d'un autre Etat.

La solution assurance existe

Le Bureau National de la Carte Rose CEMAC se charge d'obtenir de la compagnie d'assurance de l'auteur et dans les meilleurs délais le règlement de votre sinistre.

Comment en bénéficier?

- L'assureur a obligation de vous délivrer votre carte rose aux mêmes durée et dates de validité que votre assurance automobile, elle vous coûtera 1000 CFA; exigez là!
- faites constater le sinistre par la police ou la gendarmerie ou à défaut un huissier de justice
- munis de votre carte rose et de votre assurance en cours de validité, déclarer votre accident auprès du Bureau National du lieu de survenance de l'accident ou de l'agence de toute compagnie ou intermédiaire d'assurance le plus proche.
- Relevez, le nom ou l'adresse du Bureau ou de l'agence où vous avez déclaré votre accident
- Adresser une copie de votre déclaration à votre assureur dès votre retour dans votre pays de résidence

Notre adresse pour le Cameroun

Bureau National Carte Rose CEMAC, Immeuble ex SOCAR

Entrée F, 3e étage, porte 203 - B

BP 1136 - Douala

33 42 28 09 / 77 77 57 86

E-mail: bureau national carterosecmr@yahoo.fr



CARTE ROSE		Séance Internationale E-Transmises	
Valable du		au	
1. Nom et adresse de l'Assuré :		2. Police originelle N° :	
3. Immatriculation :		3. Véhicule du :	
7. Nom et adresse de la société d'Assurance :		4. Marque et type du véhicule :	
10. Usage ou catégorie du véhicule :		5. N° du permis ou du motone :	
		6. Nom et adresse du Bureau Partenaire :	
		9. Signature et cachet de l'Assureur :	
		11. Liste des pays dans lesquels cette carte est valable :	



CARTE ROSE CEMAC
N° :
TIMBRE

Cette nouvelle rubrique résulte d'un accord de partenariat liant le Bureau National de la Carte Rose CEMAC (BNCR) à l'Association des Sociétés d'Assurances du Cameroun (ASAC). L'objectif étant au fil des numéros de projeter une photo thématique ou conjoncturelle sur chaque marché de l'espace CEMAC. La revue «Assurances & Sécurité» gagne par conséquent en espace de distribution et participe à un brassage des cultures et des réalités de chaque pays qui donne à comprendre à la fois la perception par le grand public et la pratique des professionnels de l'assurance. Le Tchad qui constitue notre première étape

compte trois compagnies d'assurances et un réseau de plus d'une quinzaine d'intermédiaires. Nous regrettons de ne pouvoir produire les statistiques détaillées et actualisées du fait d'une grève qui avait cours au Ministère des Finances et du Budget pendant notre séjour trop court.

Au moment de mettre sous presse, deux articles sur le fonctionnement du système de la Carte Rose CEMAC au Tchad et sur l'état de santé du courtage ne nous sont pas parvenus pour compléter notre présentation. Un manque qui sera comblé certainement dans une prochaine édition à nouveau consacrée au Tchad.

Présentation du Marché Tchadien de l'Assurance



Par Aroun DOUMGOTO

Directeur National des Assurances au Ministère des Finances et du Budget du Tchad

Le marché est exploité aujourd'hui par :

- Deux compagnies d'assurances de souscription directe en IARD (STAR NATIONALE et SAFAR ASSURANCES) ;
- Une compagnie d'assurances de souscription directe en Vie (STAR VIE)
- Deux courtiers internationaux (GRAS SAVOY et ASCOMA) ;
- Une dizaine de courtiers nationaux.

Ce marché réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 13 milliards de Francs CFA

Une organisation syndicale dénommée Association des Sociétés d'Assurances au Tchad (ASAT) défend les intérêts de ses membres.

Le Tchad est signataire de l'Accord portant création d'une Carte Internationale d'Assurance de Responsabilité Civile Automobile dite «Carte Rose CEMAC». L'adhésion à cette carte contribue à apporter pour le compte de l'assuré et de l'assureur une assistance dans l'accélération de la procédure de règlement des sinistres transfrontaliers automobiles survenus dans l'espace CEMAC.

Sont rendues obligatoires, l'assurance de responsabilité civile automobile, l'assurance des marchandises ou facultés à l'importation, l'assurance des risques relatifs à la construction, l'assurance de responsabilité civile professionnelle.

Les acteurs du marché ont été amenés à appliquer à la lettre les nouvelles dispositions de l'article 13 du Code des Assurances, à respecter le capital social minimum réglementaire fixé à un milliard de francs CFA, à se préparer pour mettre en place dès que possible la micro assurance. Il est ouvert un dossier spécial pour traiter de l'assurance des risques pétroliers.

De même l'Etat est en train de devenir son propre assureur pour la couverture en assurance de responsabilité civile automobile de ses véhicules administratifs

De taille moyenne et ouvert à la concurrence, le marché tchadien de l'assurance est soumis à la régulation de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) relayée par la Direction Nationale des Assurances, conséquence de la ratification par le Tchad du Traité Instituant une Organisation Intégrée de l'Industrie des Assurances dans les Etats Africains Francophones. La tutelle est assurée par le Ministère des Finances et du Budget et la régulation par la Conférence interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) et la Direction Nationale des Assurances (DNA).

Avec la paix et la stabilité retrouvées, ce marché qui présente d'énormes potentialités notamment en ce qui concerne les risques pétroliers et autres, ambitionne d'accueillir de grands groupes d'assurances pour la couverture des risques aussi bien en IARD qu'en Vie.

Le règlement des sinistres corporels : *le cas particulier du Tchad*



Par **BEMBA BERAL**

Inspecteur Principal des
Assurances Ndjamenas

Le marché tchadien des assurances continue par rencontrer des difficultés dues à l'application intégrale du code CIMLA notamment le livre 2 qui régleme les sinistres corporels.

Vers les années 1986, les chefs des communautés se sont réunis sous la coordination du Ministère de l'intérieur et ont adopté les accords «DIA».

La DIA (prix du sang), issue des pratiques musulmanes consistait à régler les problèmes liés au sang et à l'amiabie.

L'objectif de cet accord était de régler à l'amiabie les homicides volontaires et involontaires, les coups et blessures volontaires et involontaires. Les pouvoirs politiques de l'époque soutenaient qu'au sortir d'une longue guerre, ces accords pouvaient éviter autant que faire se peut les conflits intercommunautaires, qui jusqu'à la ne trouvaient pas une solution judiciaire à cause de la lenteur dans les procédures juridictionnelles.

Ainsi par exemple, l'homicide volontaire se réglait à 1.500.000 FCFA, les coups et les blessures ayant entraîné une fracture se réglait à un maximum de 750.000 FCFA. Le règlement de l'aspect civil mettait fin aux poursuites pénales.

L'application de cet accord a été vite étendue aux règlements des accidents de circulation couverts ou non par les assurances. Ainsi, les chefs de

communautés concernés par un accident pouvaient se réunir autour d'une tasse de thé et la communauté mise en cause payait la dette de réparation en collectant le montant par le biais des cotisations des membres de la communauté marquant ainsi une solidarité agissante entre les membres d'une même communauté. Il est ensuite dressé un procès-verbal de règlement amiable entériné par le sultan de la ville de N'Djamena et le dit procès-verbal est ensuite déposé chez les assureurs lorsqu'il y a un véhicule assuré impliqué dans l'accident.

Les chefs de communautés n'appréciaient pas la notion de faute. Le règlement se fait lorsqu'il y a une victime corporelle et c'est la notion d'implication qui compte comme dans la «no fault».

Le code CIMA, législation communautaire entré en vigueur au Tchad le 06 février 1993 devait connaître un problème dans son application intégrale.

Consacré par un traité, il est au-dessus des lois nationales et doit en principe primer sur l'accord intercommunautaire.

La Direction Nationale des Assurances et les compagnies d'assurances multiplient les efforts en



organisant des séminaires de formation, des conférences débats, des émissions radio à l'attention des magistrats, médecins et autres auxiliaires de justice mais les chefs de communauté résistent.

Cela s'explique par le fait que ces derniers perçoivent régulièrement 10% du montant de la transaction par eux même.

L'application de la DIA diffère d'une communauté à un autre. Les goranes et zakawa de l'est et du nord-est réclament souvent 100 chameaux par décès. Les réclamations de ces communautés n'est ni sur la base de la DIA, ni sur le code CIMA.

On a vu une compagnie de la place déboursier plus de 40 millions pour régler le cas d'un adolescent mort dans un accident sans charge familiale.

L'autre inconvénient est que le règlement sur la

base de la DIA qui concerne l'aspect civil éteint automatiquement les poursuites pénales.

Des efforts continuent d'être faits du côté des assureurs pour l'application intégrale du code CIMA mais les traditionalistes résistent, c'est ainsi qu'en date du 13 février 2015, les accords de DIA ont été revalorisés passant du simple au double pour tenir compte de la vie chère.

Si aujourd'hui, beaucoup des victimes font une réclamation sur la base légale du code CIMA, nombreux sont ceux encore qui s'accordent à la DIA par respect aux chefs traditionnels.

Dans les domaines autre que les assurances, le règlement sur la base de la DIA rend les membres d'une communauté solidaires. Courant 2015, la communauté "Misserié" du centre est entrain de cotiser pour atteindre 400 000 000 FCFA montant de la DIA à verser à la communauté ZAKAWA du Nord – Est.

Face à ces règlements à double vitesse qui met les assureurs en difficulté vis-à-vis de l'autorité sous régionale de contrôle, seuls les pouvoirs publics peuvent écarter les accidents de circulation garantie par les compagnies d'assurance du champ d'applications de la DIA.

Il y va de l'intérêt de l'Etat, des victimes et des compagnies d'assurances.



The logo is centered within a large, light gray pyramid. The pyramid has a double-lined border with small circular nodes at the vertices and midpoints. Inside the pyramid, there is a dark red rectangular block with a white curved shape on its right side. The text 'POOL TPV' is written in a bold, dark red, italicized sans-serif font, with 'POOL' on the top line and 'TPV' on the bottom line, both partially enclosed by the white curve.

POOL TPV

LA
SOLIDITÉ DE
LA GARANTIE DE
16 COMPAGNIES D'ASSURANCES
AU SERVICE DU TRANSPORT PUBLIC
DE VOYAGEURS

Affiliation du Tchad au système de la Carte Rose CEMAC

Dans le souci de faire atténuer la souffrance des victimes d'accident de circulation, l'assurance de Responsabilité Civile Automobile est rendue obligatoire dans les pays de la CIMA



Par Emmanuel REMADJI
Secrétaire Permanent du Bureau
National de la Carte Rose
CEMAC du Tchad

Il n'en demeure pas moins que les automobilistes ayant rempli cette obligation connaissent des tracasseries dues à la confiscation de leurs véhicules et à la détention des conducteurs, à l'occasion des sinistres survenus au-delà des frontières. Ces faits constituent des entraves à la libre circulation des personnes et des biens entre les Etats. Les Autorités de tutelle qui ne pouvaient rester indifférentes ont décidé de faire recours aux organisations internationales compétentes notamment la CICA et l'UDEAC devenues la CIMA et la CEMAC.

Les conclusions des études réalisées par celles-ci ont abouti à la création d'une Carte Internationale d'Assurance de Responsabilité Civile Automobile dite «Carte Rose CEMAC». La Carte Rose CEMAC a été créée à la suite de la signature par les Ministres des Finances à Libreville le 1er juillet 1996 d'un Protocole d'Accord. Les Etats membres de la CEMAC signataires de l'accord sont participants à titre principal.

Les compagnies d'assurance sont participantes à

titre subsidiaires. Par actes signé le 5 juillet 1996, les Chefs d'Etat ont approuvé cet Accord. Les références des textes sont développées au chapitre réservé au cadre juridique et organisationnel.

BUT

Instrument d'intégration sous régionale, la Carte Rose CEMAC a pour but de permettre à tout conducteur se rendant dans un ou plusieurs autres pays membres, d'être convenablement assuré contre les risques de Responsabilité Civile qu'il encourt, du fait des dommages qu'il peut causer aux tiers, en raison des accidents de circulation susceptibles de survenir dans le ou les pays de destination.

La Carte Rose CEMAC met à la disposition des parties (assuré, assureur, victime) une organisation efficiente qui puisse les aider à faire jouer aussi promptement et équitablement que possible, la garantie accordée par l'assurance de responsabilité civile automobile.



Evariste FOSSO DIFFO, Président de l'organe de gestion de la Carte Rose CEMAC au Tchad

CADRE JURIDIQUE ET ORGANISATIONNEL

Un cadre juridique matérialisé par l'adoption de plusieurs textes permet de jeter les bases d'une organisation rationnelle.

Les textes

Les textes qui régissent la Carte Rose CEMAC sont, entre autres :

- Le Protocole d'Accord du 1er juillet 1996 portant création d'une carte Internationale d'Assurance de Responsabilité Civile Automobile en UDEAC ;

L'acte n°2/96-UDEAC-500-CE-3 du 5 juillet 1996 approuvant le Protocole d'Accord du 1er Juillet 1996.

- La Convention inter bureau du 10 janvier 1996 relative au système de la Carte Internationale d'Assurance de Responsabilité Civile Automobile en UDEAC ;

Des arrêtés ministériels portant création des bureaux nationaux dans les pays membres ont été pris dont :

- l'arrêté N°007/MF/DG/DCEMISCA/01 du 22 janvier 2001 pour le Tchad.

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Sur le plan de l'organisation administrative, il y a d'une part, les Bureaux Nationaux comme structures de bases et, d'autre part, Secrétariat Général et le Conseil des Bureaux assurant la supervision et la coordination des Bureaux Nationaux.

FINANCEMENT DU SYSTEME

Le fonctionnement de toutes ces structures est assuré par le produit de cession des attestations de Cartes Roses aux souscripteurs d'Assurance de Responsabilité Civile Automobile.

L'article 1er du règlement N° 2 du 21 juillet 2000 fixant les conditions de démarrage du système de la Carte Rose CEMAC dispose : «Il est rendu obligatoire dans les Etats de la Communauté, la Carte Rose CEMAC. Cette obligation s'étend à l'ensemble des assurés automobiles».

PROCEDURE D'INSTRUCTION DES DOSSIERS SINISTRES

En cas d'accident, le conducteur doit contacter le Bureau National du pays étranger visité où l'accident est survenu.

Le Bureau National contacté assure la responsabilité qu'aura une compagnie d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'Assurance Automobile. Cela se traduit concrètement par une assistance de chaque Bureau National au conducteur dans la déclaration et dans l'instruction du dossier sinistre pour le compte de la compagnie d'assurance qui a assuré le véhicule en cause également dans l'octroi le cas échéant d'une avance pour faire face aux mesures d'urgence comme d'hospitalisation, de constat et d'expertise pour certains sinistres.

Dans la pratique, pour un véhicule parti du Cameroun et qui fait un accident au Tchad par exemple, le règlement de la Carte Rose dispose que c'est le bureau du pays où le sinistre s'est produit qui a la responsabilité du suivi de l'enquête conformément à la convention sous régionale.

Les différents dossiers connus des bureaux nationaux sont soumis à la Commission d'Arbitrage lors des sessions du Conseil des Bureaux.

La Commission d'Arbitrage est organe chargé de connaître les différends pouvant opposer les Bureaux Nationaux dans le règlement des sinistres transfrontaliers.



CICA-RE

Compagnie Commune de Réassurance des Etats Membres de la CIMA

Rating GCR : National (zone CIMA) AA
 International BB+

- ◆ Souscription toutes branches
- ◆ Rétrocessions et échanges avec les partenaires d'Afrique, d'Asie et du Moyen-Orient
- ◆ Assistance technique aux cédantes

Un réassureur qui rassure

Bureau Régional Afrique Centrale

BP 1176 Douala-Bonanjo – CAMEROUN

Tél : (237) 33 42 34 37

Fax: (237) 33 42 34 23

Email: cica-re.douala@cica-re.com

Bureau Régional Afrique de l'Ouest

08 BP 1400 Abidjan 08 – Côte d'Ivoire

Tél : (225) 01 08 92 66

Email : cica-re.abidjan@cica-re.com



CICA-RE Siège

07 BP 12410 Lomé – TOGO

Tél : (228) 223 62 62 – 223 62 65 – 223 62 69

Fax: (228) 261 35 94 – 261 35 95

Email: cica-re@cica-re.com

Site Web: www.cica-re.com

Les chiffres d'Affaires provisoires de l'Asac en 2014

COMPAGNIES	CHIFFRE D'AFFAIRES
ACTIVA	15 472 459 657
ACTIVA VIE	6 372 694 391
AGC	2 810 749 082
ALLIANZ	10 554 469 550
ALLIANZ CAMEROUN ASSURANCES VIE	14 260 697 294
AREA	3 530 459 062
AXA	13 637 075 356
BENEFICIAL GENERAL	1 591 668 671
BENEFICIAL LIFE	8 533 122 285
CAMINSUR	1 806 900 735
CHANAS	19 248 483 868
CPA	2 192 467 466
GMC	7 733 000 000
NSIA	6 481 812 810
NSIA VIE	209 257 673
PRO ASSUR	2 093 090 574
PRO ASSUR VIE	320 845 055
SAAR	18 353 417 248
SAAR VIE	3 118 166 455
SAMARITAN	2 731 999 165
SAHAM ASSURANCE	3 887 793 540
SAHAM LIFE INSURANCE	2 853 917 398
SUNU ASSURANCES	8 654 552 795
ZENITHE	4 028 344 778
TOTAL	160 477 444 908

Le Code Ethique l'ASAC : Enjeux et Enseignements



Dr. Sadjo OUSMANOU
Président du CADEV
Consultant international
Sadjousmanou@cadevafrique.org

I. A L'ORIGINE DU CODE : RECHERCHE DE LA QUALITE MANAGERIALE ET EMERGENCE DU MARCHE DE L'ASSURANCE

- Respecter les règles éthiques n'est pas un simple effet de mode même si beaucoup d'entreprises utilisent à temps et à contretemps les slogans inspirés de l'éthique dans leur communication d'entreprise, davantage pour paraître beau et faire comme d'autres, que pour exprimer des vraies valeurs managériales ;
- Respecter les règles éthiques crée un effet direct : la bonne image interne et externe de l'entreprise. Dans ce cas, l'éthique est un levier, un facteur de développement de l'entreprise ou d'un secteur d'activité dans la mesure où l'ensemble des acteurs du secteur daigneront se soumettre à l'observance de l'éthique ;
- Ne pas respecter les règles éthiques induit des conséquences néfastes voire désastreuses pour les entreprises et le secteur d'activité ;
- Contribue à l'assainissement des modalités

d'exercice de l'activité, en complétant ainsi l'action des Régulateurs (régional, national) ;

- Pourrait contribuer à l'émergence du marché de l'assurance grâce à l'établissement de relations de confiance avec le public.

II. LES ENJEUX DU CODE ETHIQUE DE L'ASAC

- de renvoyer au public une image valorisée de leur métier et casser l'image, largement partagée dans l'esprit du public, que Assurance rime avec magouilles, non-respect des engagements contractuels, complexité procédurale ;
- d'exprimer le sens et la qualité des relations qu'elles entendent désormais entretenir avec leurs clients et leurs partenaires ;
- d'entretenir entre elles une concurrence saine et loyale et renforcer leurs liens de coopération.
- Démontrer à la Tutelle que la Profession sait se discipliner et s'auto-sanctionner si

nécessaire afin de limiter l'effet peur du gendarme que justifie le regard inquisiteur des différents niveaux de Tutelle

III. VALEURS VEHICULEES PAR LE CODE

L'éthique n'est certes ni la morale ni le droit mais l'éthique puise dans la morale pour fixer ses valeurs et dans le droit pour rendre ces valeurs contraignantes.

Ainsi, le Code éthique de l'ASAC prescrit un certain nombre de valeurs fortes dont la violation peut induire des sanctions non seulement disciplinaires mais également juridiques. Le rappel des principales valeurs visées par le Code suffira à le démontrer :

- exercer la profession avec dignité, conscience, et probité.
- respecter les principes d'honneur, de loyauté, et à faire preuve de confraternité envers les autres adhérents.
- faire preuve, à l'égard des clients, d'honnêteté, de compétence, de dévouement, de diligence et de prudence.
- Respecter le secret professionnel ;
- Se conformer à la discipline corporatiste à travers le respect des décisions et résolutions du Bureau et de l'AG de l'ASAC (tarifs, cotisations, Charte de recouvrement, sanctions issues du Code)

IV. SANCTIONS EN CAS DE MANQUEMENT A L'ETHIQUE

En cas de constat d'un manquement à l'éthique tel que défini ci-dessus, la Commission de Déontologie en premier ressort et l'Assemblée Générale de l'ASAC en appel, peuvent décider des sanctions suivantes, classées par ordre de gravité croissante :

- a) Rappel à l'ordre;
- b) Suspension du bénéfice des services et des activités de l'ASAC pour une durée déterminée ne pouvant excéder 03 mois.

V. ENSEIGNEMENTS DE LA JOURNEE DE PARTAGE AVEC LES CADRES DES COMPAGNIES MEMBRES DE L'ASAC

La sensibilisation organisée par l'ASAC à l'attention des cadres de ses entreprises membres en décembre 2014 a permis de tirer un

certain nombre d'enseignements intéressants :

- Que le Code est une nécessité opérationnelle en ce sens qu'il peut être classé parmi les outils normatifs des entreprises du secteur et, de ce point de vue, contribuer à fonder le pouvoir disciplinaire de l'employeur ;

- Que le Code peut être utile à la profession dont le rythme de développement à l'horizontal du marché est des plus faibles alors même que la profession compte, paradoxalement, parmi les plus anciennes et les mieux encadrées de notre environnement ;

- Que le Code éthique ne doit pas être un simple document de marketing corporatiste mais constituer un véritablement Charte morale s'imposant aux adhérents, d'où l'appel à la mise en place effective de la Commission déontologie chargée de veiller à la bonne observance des prescriptions du Code ;

- Que le Code éthique de la Profession doit pouvoir inspirer l'adoption, par les adhérents, des Codes d'éthique internes susceptibles de contribuer à un meilleur management tant des ressources humaines, de la relation client que des relations institutionnelles ;

- Que les exécutifs des compagnies et le personnel doivent pouvoir désormais densifier leur empreinte éthique en renforçant leurs capacités en matière de droit et de réglementation tout en développant des compétences dans l'accueil, l'écoute, le conseil et la prise en charge des sinistrés, par définition psychologiquement diminués et généralement profane.

Mais au-delà de tout, l'enseignement-clé que l'on a pu tirer c'est celui de la reconnaissance manifestée à l'égard de l'ASAC d'avoir eu l'idée de se doter d'un Code éthique. Une telle initiative a été saluée par les Cadres des différentes compagnies qui ont dit espérer la naissance, grâce à l'impact du Code sur le management, d'une nouvelle race de Compagnies d'assurance, celles qui sauront mettre l'assuré au centre de l'activité.

La responsabilité sociétale des compagnies d'Assurances



THIERRY TÉNÉ
CO-FONDATEUR DE
L'INSTITUT AFRIQUE RSE

RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES

- Impacts des décisions et actions sur l'environnement et la société via un comportement éthique :
 - Contribution au développement durable et à l'amélioration de la santé
 - Conformité à la législation et aux normes internationales de comportement
 - Prise en compte et réponse aux attentes des parties prenantes
 - Intégration dans l'ensemble du process de l'entreprise

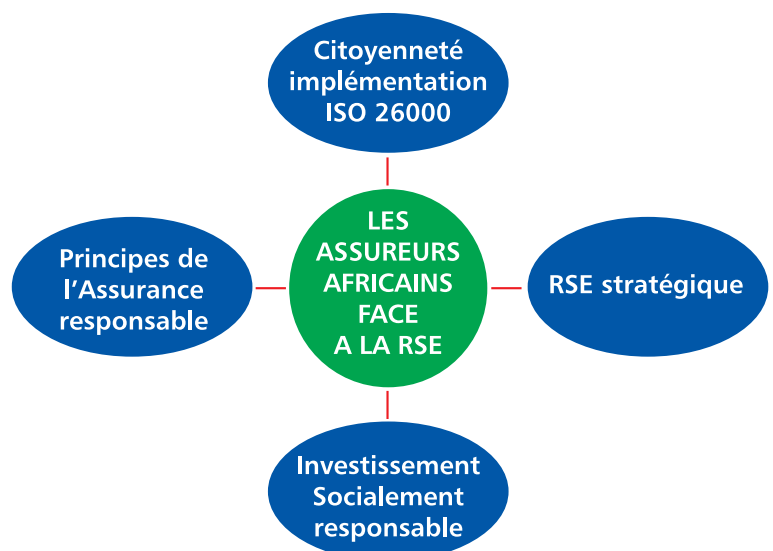
LES 7 QUESTIONS CENTRALES DE LA RSE

- Gouvernance
- Droits de l'Homme
- Relations et conditions de travail
- Environnement
- Questions relatives aux consommateurs
- Loyauté des pratiques
- Communautés et développement local

OPPORTUNITES ET CONTRAINTES DE LA RSE POUR LES COMPAGNIES

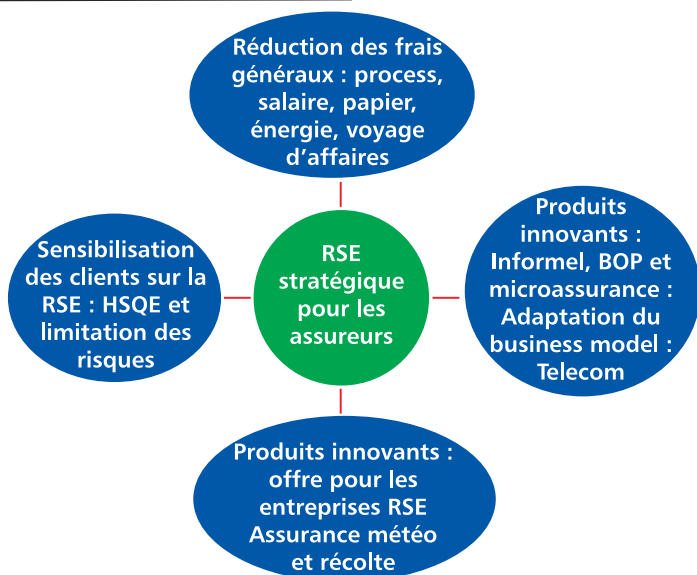
D'ASSURANCES EN AFRIQUE

RSE, enjeu stratégique et innovant pour les assureurs face aux risques sociaux



LES COMPAGNIES D'ASSURANCES EN AFRIQUE ET LA RSE STRATEGIQUE

RSE stratégique, transformation des contraintes en opportunités et anticipation des nouveaux risques



STRATEGIE RSE DE L'ASAC

QUELLE STRATÉGIE RSE POUR L'ASAC ?

Etude sur la RSE stratégique et les produits innovants d'assurances adaptés au contexte africain : Microassurance, réduction des frais généraux, etc. ! Opération collective des sociétés d'assurances pour l'implémentation de la norme ISO 26000 ! Lancement d'un programme de formation et renforcement des capacités des membres de l'ASAC sur les risques et opportunités de la RSE pour les assureurs ! Adaptation dans le contexte camerounais et implémentation des Principes de l'Assurance Responsable

INTERETS DU LABEL RSE AFRIQUE POUR LES COMPAGNIES D'ASSURANCES

Label RSE Afrique : Les objectifs!

Valorisation des initiatives sociales, environnementales, économiques et de bonne gouvernance des organisations africaines ! Impulsion d'une dynamique importante de RSE dont toutes les organisations africaines (administrations, multinationales, grandes entreprises, PME, TPE et informel) et leurs parties prenantes y trouvent un intérêt ! Création d'un réseau d'affaires entre organisations engagées dans une démarche de Responsabilité Sociétale ! Mise en place d'un cadre de médiation entre les entreprises et leurs différentes parties prenantes pour passer de la confrontation à la concertation ! Prise en compte de la RSE dans les marchés publics grâce à une notation avantageuse des entreprises labellisées

Label RSE Afrique :

Les avantages pour les entreprises labellisées!

Accès à des financements auprès des fonds d'investissement et des bailleurs engagés dans la promotion de l'économie durable en Afrique ! Obtention des prêts à des taux préférentiels et des facilités de caisse

auprès des banques partenaires ! Souscription des primes d'assurances à des coûts préférentiels auprès des assureurs partenaires ! Proposition des produits et services de l'entreprise aux membres du réseau ! Accès aux produits et services des entreprises labellisées à des taux préférentiels ! Valorisation des initiatives RSE des organisations à travers un site dédié au label

Mise en réseau des organisations labellisées pour un partage d'expériences, la saisie des opportunités d'affaires et la recherche des prestataires / fournisseurs engagés dans la RSE ! Valorisation des bonnes pratiques RSE des organisations labellisées dans notre réseau : 30 000 abonnés à la Newsletter, plus de 3 000 amis sur Facebook, 5 400 contacts sur LinkedIn, 700 membres du groupe sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises en Afrique sur LinkedIn en avril 2015 ! Organisation du dialogue entre l'entreprise et ses parties prenantes pour passer de la confrontation à la concertation ! Lobbying pour l'obtention des déductions fiscales auprès des administrations africaines ! Lobbying pour la prise en compte des critères de RSE dans les appels d'offres et la valorisation des entreprises labellisées par les gouvernements africains, les bailleurs de fonds, les partenaires de développement, les fonds d'investissements et les grands comptes

Label RSE Afrique :

Les spécificités!

Le Label RSE Afrique repose sur la Triple 'Bo*om 'Line: People, Plan et and Profit.

Au terme d'un audit transversal réalisé par un expert agréé, une note est attribuée à l'entreprise sur la base de ses efforts d'ascension vers le sommet du Kilimandjaro de la triple performance sociale, économique et environnementale.

Après ce diagnostic et sous réserve de validation du comité de labellisation, l'entreprise obtient le Label RSE Afrique avec la mention MAWENZI, KENYA ou KILIMANDJARO.

Il s'agit par ordre croissant des trois plus hauts sommets d'Afrique : Mont MAWENZI : 5 149 mètres d'altitude ! Mont KENYA : 5 199 mètres d'altitude ! Mont KILIMANDJARO : 5 895 mètres d'altitude

Les spécificités!

KILIMANDJARO à 70 % de satisfaction au cahier de charges du label

NB : Les critères de notation seront définis en fonction du secteur d'activité et de ses enjeux pertinents en terme de Responsabilité Sociétale des Entreprises élargis à leurs chaînes de valeur dans le contexte africain.

L'Afrique est la nouvelle frontière de l'économie mais pour que le Cameroun soit l'Afrique en miniature de la nouvelle économie responsable, il faut des assureurs visionnaires qui assurent et qui rassurent.

Prenons donc l'assurance et la réassurance tout risque pour la Responsabilité Sociétale des Compagnies d'Assurances Camerounaises

C'est déjà
POSSIBLE
Au cameroun



Assurances & Réassurances Africaines SA

Avec **AREA SMARTPHONE SECURE**

assurez vos
Téléphones portables et tablettes



En cas de perte ou de vol de votre appareil

AREA MET A VOTRE DISPOSITION UN SMARTPHONE OU
UNE TABLETTE DE SUBSTITUTION



LA RESTITUTION INTEGRALE DE VOS REPERTOIRES
[SIM & TELEPHONE]



LE DECLENCHEMENT DU TRACKING ET RECUPERATION
DU TELEPHONE



LE DECLENCHEMENT D'UNE OPERATION DE SECOURS
EN CAS D'URGENCE



NOS PRODUITS D'ASSURANCES CLASSIQUES



Le respect de la parole donnée . . . n'est pas juste un slogan.

Séminaire SWISS Ré sur l'Assurance des Risques Agricoles



De 9h à 15h, du Jeudi 26 Février 2015 s'est tenue à Douala Cameroun, plus précisément à l'hôtel SAWA, le séminaire "Assurance Agricole: Expérience et Opportunités".

L'animateur principal était M. Lovemore FORICHI, responsable des risques agricoles chez Swiss Re et titulaire d'un master en ingénierie agricole, ainsi que d'un MBA. Cet expert en assurance agricole a initialement travaillé pour le gouvernement Zimbabwéen en tant qu'agent de développement, avant de rejoindre Munich Re of Africa en 1996 comme responsable de la souscription des risques techniques, dommages et agricoles pour la région SADEC. Il a rejoint Swiss Re depuis 2005 et occupe actuellement la fonction de Senior Agricultural Insurance Market Underwriter pour l'Afrique sub-Saharienne.

Il était accompagné pour l'occasion par M. Arthur YAO Senior Market Underwriter et Vice-Président Europe, Middle East & Africa à SWISS Re.

Ce séminaire, parrainé par l'ASAC, a été présidé par M. Georges MANDENG LIKENG Secrétaire Générale de l'Association des sociétés d'Assurance du Cameroun (ASAC) et son Chargé de Communication M. Valère-Francis BALIABA.

Le séminaire a connu la participation d'une

cinquantaine personnes au rang desquels des cadres de la Direction Nationale des Assurances, des cadres du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, des dirigeants, directeurs et cadres de compagnies d'assurance ainsi que des représentants de coopératives.

L'Agenda du séminaire prévoyait entre autres une introduction dans les risques en Agriculture, les concepts de couverture en Assurance agricole, les classes d'assurance en Agriculture, le règlement de sinistres les échanges d'expérience et les perspectives.

Ce séminaire a été l'occasion pour Swiss Re de partager son expérience dans le domaine agricole. Il a également permis un échange avec l'ensemble des participants sur les particularités/besoins du monde agricole Camerounais.

Le championnat de football de l'Asac souffle sur sa 10^e bougie



Le secrétariat technique de l'organisation du championnat ASAC à l'œuvre

La saison sportive 2015 marque le dixième anniversaire du championnat de football depuis son lancement le 1er Avril 2006 par le Président Jean Victor NGUE.

Une célébration qui a commencé dès le lancement de la saison sportive en cours au mois d'avril et qui connaîtra son apothéose le 05 décembre 2015, date retenue pour la finale.

Afin de marquer cette célébration d'un cachet particulier, nous avons pensé lors du lancement de la saison sportive 2015 à l'organisation d'une table ronde sur la thématique : «l'impact du sport en milieu socio professionnel : cas du championnat ASAC»

Dans cette thématique, nous développerons les forces et faiblesses du sport en milieu professionnel, en particulier celles du championnat ASAC.

L'autre aspect de la célébration consiste à récompenser les équipes et certains acteurs qui ont marqué le championnat ASAC depuis son lancement en 2006.

A cet effet deux types de récompenses ont été

retenues : à savoir les diplômes et les trophées.

DIPLÔMES

• Equipes

Pour ce qui est des diplômes, il s'agit de remettre les Attestations de participation à toutes les compagnies (équipes) qui ont pris part au championnat depuis 2006 jusqu'à nos jours (2015).

• Acteurs personnes physiques

• Les Directeurs Généraux

Il s'agit de remettre les Attestation d'encouragement (Tableau d'honneur) aux Directeurs Généraux qui ont pris part au championnat en tant que joueur.

• Les personnes âgées de plus de 55 ans

Il s'agit de remettre les Attestation d'encouragement aux employés des compagnies âgés de plus de 55 ans qui ont pris part au

championnat.

• Les communicateurs (Medias)

Il s'agit de remettre les Attestation de reconnaissance aux journalistes qui accompagnent et font connaître le championnat de l'ASAC par le canal des medias.

• Arbitres et membres de la Commission d'homologation

Il s'agit de donner les Attestations de reconnaissances aux arbitres et membres de la commission d'homologation qui sont restés fidèles dans le championnat depuis au moins neuf (09) ans.

TROPHEES

• Trophées de régularité

Il s'agit de remettre des trophées aux équipes qui ont participé aux dix éditions du championnat y compris la saison 2015.

• Trophées de fair play

Il s'agit d'encourager l'équipe qui participe aux éditions suivantes du championnat malgré toutes les sanctions encourues la saison précédente. Il faut dire que certaines équipes après être disqualifiées n'ont pas pris part au championnat de la saison suivante.

Victor NDANDO

Calendrier du Championnat 2015 et de la coupe

CHAMPIONNAT DE FOOTBALL ASAC 2015

1ère Journée le 25 avril 2015

AREA FC	#	ACTIVA FC
BENEFICIAL FC	#	ALLIANZ FC
GMC FC	#	PROASSUR FC
ZENITHE FC	#	CHANAS
AGC FC	#	AS MILLENIUM
SAHAM FC	#	EXEMPT

2ème Journée le 09 MAI 2015

PROASSUR FC	#	AREA FC
ACTIVA FC	#	ZENITHE FC
AGC FC	#	GMC FC
CHANAS FC	#	BENEFICIAL FC
ALLIANZ FC	#	SAHAM FC
AS MILLENIUM FC	#	EXEMPT

3ème journée le 23 MAI 2015

AS MILLENIUM FC	#	GMC FC
AREA FC	#	AGC FC
ZENITHE FC	#	PROASSUR FC
SAHAM FC	#	CHANAS FC
BENEFICIAL FC	#	ACTIVA FC
ALLIANZ FC	#	EXEMPT

4ème Journée le 06 JUIN 2015

CHANAS C	#	ALLIANZ FC
PROASSUR FC	#	BENEFICIAL FC
ACTIVA FC	#	SAHAM FC
AREA FC	#	AS MILLENIUM FC
AGC FC	#	ZENITHE
GMC FC	#	EXEMPT

5ème Journée le 20 JUIN 2015

ZENITHE FC	#	AS MILLENIUM FC
GMC FC	#	AREA FC
SAHAM FC	#	PROASSUR FC
BENEFICIAL FC	#	AGC FC
ALLIANZ FC	#	ACTIVA FC
CHANAS FC	#	EXEMPT

6ème Journée le 04 JUILLET 2015

AGC FC	#	SAHAM FC
BENEFICIAL FC	#	AS MILLENIUM FC
ZENITHE FC	#	GMC FC
PROASSUR FC	#	ALLIANZ FC
ACTIVA FC	#	CHANAS FC
AREA FC	#	EXEMPT

7ème Journée le 18 JUILLET 2015

ALLIANZ FC	#	AGC FC
AREA FC	#	ZENITHE FC
AS MILLENIUM FC	#	SAHAM FC
PROASSUR FC	#	CHANAS FC
GMC FC	#	BENEFICIAL FC
ACTIVA FC	#	EXEMPT

8ème Journée le 01 AOUT 2015

BENEFICIAL FC	#	AREA FC
SAHAM FC	#	GMC FC
AS MILLENIUM FC	#	ALLIANZ FC
PROASSUR FC	#	ACTIVA FC
CHANAS FC	#	AGC FC
ZENITHE FC	#	EXEMPT

9ème Journée le 15 AOUT 2015

ACTIVA FC	#	AGC FC
ZENITHE FC	#	BENEFICIAL FC
AS MILLENIUM FC	#	CHANAS FC
GMC FC	#	ALLIANZ FC
AREA FC	#	SAHAM FC
PROASSUR FC	#	EXEMPT

10ème Journée le 12 SEPTEMBRE 2015

SAHAM FC	#	ZENITHE FC
ALLIANZ FC	#	AREA FC
AGC FC	#	PROASSUR FC
ACTIVA FC	#	AS MILLENIUM FC
CHANAS FC	#	GMC FC
BENEFICIAL FC	#	EXEMPT

11ème Journée le 26 SEPTEMBRE 2015

GMC FC	#	ACTIVA FC
ZENITHE FC	#	ALLIANZ FC
AS MILLENIUM FC	#	PROASSUR FC
AREA FC	#	CHANAS FC
BENEFICIAL FC	#	SAHAM FC
AGC FC	#	EXEMPT

ELIMINATOIRE DE LA COUPE

1/5ème FINALE le 10 OCTOBRE 2015

1/4 FINALE le 24 OCTOBRE 2015

1/2 FINALE le 07 NOVEMBRE 2015

FINALE 05 DECEMBRE 2015

NB : le tirage des matchs de coupe s'effectuera 72 Heures au plus tard pour chaque étape des éliminatoires.

Super Coupe 2015

Introduite en 2013 parmi les différentes récompenses du championnat de l'ASAC, la Super coupe 2015 qui marque le lancement de la saison a rendu son verdict le samedi 11 avril 2015, avec le sacre de ZENITHE FC vainqueur face à AGC sur le score sans appel de 3 buts à 1.

Le grand mérite de cette victoire de ZENITHE aura donc été de briser l'hégémonie de GMC qui jusque-là était la seule compagnie à remporter cette coupe.

Face à une équipe des AGC en manque d'entraînement, l'équipe du Président NDECHAM Maxwell a une fois de plus démontré sa supériorité acquise à la fin de la saison dernière. Petite déception de Monsieur Célestin TAZOUKONG qui n'aura pas atteint l'un de ses objectifs 2015.



ZENITHE FC vainqueur de la Super Coupe 2015 de l'ASAC

Palmarès du championnat et de la coupe

CHAMPIONNAT

2006 : GMC FC	2011: AS MILLENIUM FC
2007: BENEFICIAL FC	2012: GMC
2008: ACTIVA FC	2013: GMC
2009: BENEFICIAL FC	2014: AGC FC
2010: AS MILLENIUM FC	2015: ?

COUPE

2006: AGF FC (Allianz)	2011: GMC FC
2007: BENEFICIAL FC	2012: AS MILLENIUM FC
2008: GMC	2013: CHANAS FC
2009: BENEFICIAL FC	2014: ZENITHE FC
2010: COLINA FC (SAHAM FC)	2015: ?

Chanas Assurances S.A.

Leader du marché camerounais

CAUTIONS DES MARCHÉS

Soumissionnez en toute crédibilité



CAUTIONS FINANCIÈRES

Empruntez, prêtez sereinement

CRÉDIT FOURNISSEUR

Vendez sans inquiétude



CRÉDIT À L'EXPORTATION

Exportez en toute confiance



RESPONSABILITÉ CIVILE

Réalisez vos travaux onshore et offshore en toute tranquillité



TOUS RISQUES CHANTIERS

Investissez en toute sérénité



Chanas vous apporte la sécurité dans les transactions financières et commerciales

chanas assurances s.a.

Entreprise régie par le code des Assurances

Siège : Douala Cameroun - Capital 2 300 000 000 Fcfa - BP: 109 Douala - Tél : +237 33 42 14 74 - Fax : +237 33 42 99 60 - E-mail : chanas@chanas-assurances.com
Filiale Guinée Equatoriale - Capital 1 000 000 000 FCFA - BP: 2044 Malabo - Tél : 00242 098 568 - Fax : 00242 098 569 - Email : chanas@intnet.gq

www.chanas-assurances.com

Dix ans de Championnat ASAC

Un parcours de combattant



La course vers les récompenses est lancée

Le 01 avril 2006 a été donné le premier coup d'envoi du championnat de football de l'ASAC sous l'égide de Monsieur Jean Victor NGUE, Administrateur Directeur Général de GMC S.A. et Président de l'ASAC.

Dix ans après, le championnat qui a connu beaucoup de péripéties par rapport aux comportements des compagnies continue à faire son petit bonhomme de chemin. Ce championnat à son lancement avait pour but de favoriser la rencontre du personnel des compagnies d'Assurances, afin de créer une familiarité qui pourraient faciliter le processus de règlement des sinistres.

Les trois premières journées furent un moment de rencontres véritables, d'échanges et d'émulation. La représentativité était jusqu'à la plus haute hiérarchie des supporters des compagnies telles que CHANAS, AGF, GMC, ACTIVA et SAAR VIE. Le signal était donc suffisamment fort. A noter à cette époque, l'important soutien de la CICARE, qui avait pendant plusieurs journées distribué de l'eau aux joueurs de toutes les compagnies qui prenaient part au

championnat.

L'enjeu de cette compétition gagnant de plus en plus en intensité, la hargne de vaincre a emmené certaines compagnies à introduire dans leurs rangs des joueurs ne faisant pas partie des effectifs de leurs sociétés. Conséquence immédiate, à la fin de la saison la finale devant opposer AXA FC à AGF FC n'a pu se jouer, AXA Assurances ayant jeté l'éponge à la veille de la finale. Monsieur Pape NDIAYE, alors Président de la Commission des Ressources Humaines ayant constaté le forfait, AGF Assurances triomphe du mérite qui consacre les potentialités d'une équipe dont le titre de champion a été refusé par la commission d'homologation.

Au lancement de la deuxième édition, l'interdiction des « mercenaires » va affecter la participation des compagnies. Ainsi sur les dix (10) compagnies de la première édition, six (06) seulement seront sur la liste de départ en plus du courtier GRAS SAVOYE. Soit au total sept (07) équipes.

Malgré les mesures prises au sein de la Direction Technique, certaines compagnies ont trouvé les voies et moyens d'introduire dans leurs effectifs des mercenaires. Il faut dire que la particularité du secteur est qu'il utilise en son sein des employés non permanents (Mandataires non-salariés). Il faut

rappeler que si le terme mandataire non salarié avait été utilisé à sa juste expression, le contrôle serait plus facile. Mais en lieu et place de mandataire non salarié les compagnies utilisent l'expression «Commercial» source de tous les problèmes rencontrés.

En 2010, sur les onze (11) compagnies qui prennent part au championnat et à la coupe, six (06) ont été disqualifiées pour les raisons diverses à savoir l'utilisation des joueurs du championnat civil et des employés des autres secteurs activités ce qui est pourtant interdit par le règlement intérieur du championnat.

Les sanctions prises en 2010 ont amené plusieurs compagnies à se retirer du championnat en 2011. La conséquence est sévère cinq (05) compagnies seulement prennent part au championnat. C'est d'ailleurs sur insistance des compagnies AS Millenium (groupe SAAR), GMC et SAHAM que ce championnat a eu lieu.

Depuis 2012, le niveau de participation a atteint

dix (10) compagnies malgré le retrait des courtiers ASCOMA et Gras Savoye pour les raisons diverses.

En 2015, la Compagnie PROASSUR a intégré les rangs du championnat après plusieurs années de balbutiement. Sur la ligne de départ, onze (11) compagnies à savoir ACTIVA – AGC – ALLIANZ – AREA – BENEFICIAL – CHANAS – GMC – PROASSUR – SAHAM – SAAR GROUP (As Millenium) – ZENITHE.

Toutefois il faut noter que l'inquiétude persiste au sein de la Direction Technique quant à l'utilisation des joueurs ne faisant pas partie des effectifs des compagnies concernées. «Il est louable de sauver l'honneur de chacune des compagnies par les victoires, mais il est indispensable de sauver le secteur en l'épargnant des «mercenaires» qui viennent ternir son image, car ces derniers ne viendront jamais régler les sinistres qui constituent le critère le plus important d'évaluation des compagnies».



Qui succedera à AGC en 2015 ?

RESULTATS DE LA 1ère JOURNEE

GMC	0	#	PROASSUR	0
BENEFICIAL	1	#	ALLIANZ	0
AGC	1	#	AS MILLENIUM	3
ZENITHE	1	#	CHANAS	0
AREA	0	#	ACTIVA	3
SAHAM EXEMPT				

RESULTATS DE LA 2ème JOURNEE

ACTIVA	1	#	ZENITHE	3
AGC	1	#	GMC	1
CHANAS	0	#	BENEFICIAL	3
PROASSUR	0	#	AREA	1
ALLIANZ	1	#	SAHAM	0
AS MILLENIUM EXEMPT				

ILS NOUS ON QUITTÉ

Daniel MOUYAME

Daniel MOUYAME, professionnel de la réassurance est décédé le 09 mars 2015 à Yaoundé des suites d'une courte maladie. Les nombreux pays représentés à ses obsèques ont permis de mesurer un temps soit peu la dimension de l'homme.

La rédaction vous propose ci-après un extrait de l'hommage prononcé pour la circonstance par Madame Lety ENDELEY, la directrice régionale de Continental Re à Douala.

«...Il aurait été incompréhensible que nous nous soustrayons au devoir de rendre un dernier hommage à celui qui par une brillante carrière a marqué le paysage de la Réassurance camerounaise, régionale africaine et internationale de ces quatre dernières décennies dont une écrite en lettre d'or avec la Continental Reinsurance...

Sa riche expérience et son expertise indéniable ont permis à notre société de prendre ses marques et de se développer à un rythme fulgurant et soutenu.

C'est même à Yaoundé en marge des travaux de la 37ème Assemblée General de la FANAF tenue du 25 au 28 février 2013 que la grande famille de la Continental Ré s'est réunie pour lui dire avec honneur au revoir. Il prenait alors une retraite méritée après 10 ans de bons et loyaux services. Toutefois pour ce moment dans le monde de la Réassurance, nous lui souhaitions bon vent pour une retraite qui s'annonçait active, et ce fut le cas.

Il avait beaucoup donné, il avait encore beaucoup à donner, il le faisait avec générosité et rigueur. Nous gardons en mémoire, un professionnel très enthousiaste et passionné par son métier auquel il a consacré toute sa vie. Cet homme qui a été à la fois un



père pour ses collaborateurs affectionnait de communiquer chaleur et humeur tellement qu'il débordait d'une joie de vivre même quand il lui arrivait d'avoir des explosions de nervosité. Dans le souci d'inculquer l'intransigeance, il était méticuleux.

Il participait encore il y a quelques semaines comme consultant à un groupe de travail mis en place par l'Association des Sociétés d'Assurance du Cameroun (ASAC) sur le pool TPV. Ses avis faisaient autorité et sa capacité du travail jusqu'à des heures avancées de la nuit ont impressionné les membres de cette équipe qui nous ont fait ce témoignage. Ensemble nous avons pris part à Madagascar au mois de février à la 39ème Assemblée Générale de la FANAF. Il continuait à remplir son agenda et son carnet d'adresses.»

Nous souhaitons que son exemple inspire la génération actuelle et future, lui qui a effectué des aménagements ici dans sa résidence pour avoir un centre de formation où il avait pour projet de continuer à partager et transmettre sa science.

Daniel,

Tu nous manqueras et nous te disons merci pour tout ce que tu as été, pour tout ce que tu nous as donné sans compter.



L'équipe de Continental Re Cameroun rend hommage à Daniel Mouyame

André BAYALA



Président Directeur Général de la Société Nationale d'Assurance et de Réassurance SONAR André BAYALA est décédé le mercredi 11 mars 2015 des suites d'une courte maladie.

Il est une figure importante de l'assurance africaine pour avoir été porté, pour deux mandats consécutifs, à la présidence de la Fédération des sociétés d'assurances de droit national africaines (FANAF).

Monsieur André BAYALA est par ailleurs membre de plusieurs Conseils d'administration de sociétés et membre du Comité d'audit de Continental Ré au Nigéria.

La rédaction de «Assurances & Sécurité» rend hommage à ce grand homme des assurances et souhaite un repos éternel de son âme.

Emmanuel ABESSOLO NJOU'OU



C'est avec consternation que le marché de l'assurance a appris le décès de monsieur Emmanuel ABESSOLO NJOU'OU des suites de maladie. Ce professionnel comptant parmi les spécialistes de la branche transport a été cadre des AMACAM jusqu'au retrait d'agrément de cette société d'Etat. Il va exercer les responsabilités dans le même domaine à AXA Assurances. Il s'était reconverti au courtage comme gérant du cabinet synopsis. Il était passionné par la problématique du développement de l'assurance agricole en Afrique en général et au Cameroun en particulier.

La rédaction de «Assurances & Sécurité» rend hommage à un professionnel émérite et lui souhaite un repos éternel. Cet homme jovial nous manquera.



Allen Roosevelt BROWN

Né en 1933 en Caroline du Sud, Monsieur Allen Roosevelt BROWN débarque en Afrique en 1959 comme banquier au Libéria et en Sierra Léone. Il rejoint l'entreprise ALICO spécialisée dans l'assurance Vie qu'il représente au Cameroun à partir de 1974. A sa retraite en 1992, il rachète les filiales de la société en Côte d'Ivoire et au Cameroun. Il fonde la société Beneficial dans ces deux pays, puis au Togo.

Très rigoureux dans le travail, ce noir américain accorde une grande importance à la qualification et à la compétence.

Il est décédé le 30 mars 2015. Un service religieux pour lui rendre hommage au Cameroun a été organisé le mardi 12 mai 2015 en la cathédrale Saints Pierre et Paul de Douala.

La rédaction de «Assurances et sécurité» lui adresse au nom des générations qui l'ont peu connu une gratitude posthume pour l'œuvre accomplie.

Madame Chantal MOUELLE

A.D.G SUNU Assurances Vie Cameroun



Cest au milieu des années 90, à l'occasion d'une réunion à laquelle j'étais convié par M. Christian LEGOFF, DG CCAR, entouré pour la circonstance de ses plus proches collaborateurs que je suis frappé par la présence de trois dames : Christiane MISSIPO (paix à son âme), Esther EBOA (ADG NSIA & NSIA VIE) et Chantal MOUELLE (ADG SUNU Assurances Vie Cameroun). Frappé parce que c'était inhabituel voire unique,

dans l'univers des compagnies d'assurances de trouver un staff où la gent féminine était aussi fortement représentée. Une avancée vers la parité serions-nous tenté de dire. Savoir si depuis lors on a avancé ou régressé n'est pas le sujet qui retient notre attention dans ce cadre.

Le cliché d'amazones était vite balayé par la consistance et l'épaisseur qui se dégageaient des interventions de chacune d'entre elles. Autant dire depuis tout ce temps, que l'histoire et le destin nous ont dévoilé tout ou presque de ces trois personnalités.

Dame MOUELLE, pour ce qui la concerne retiendra mon attention parce que je vais observer cette dame de la pure souche SAWA qui mêle finesse et prestance avec un naturel déroutant et une simplicité presque maternelle sans distance dans l'abord.

Celle qui aujourd'hui est une professionnelle chevronnée et accomplie aux plus hautes fonctions d'une compagnie d'assurances a un parcours révélateur tel qu'elle s'en va nous le conter elle-même...

Rencontre avec un concentré de détermination et professionnalisme. Mme Chantal MOUELLE, Administrateur Directeur Général de SUNU Assurance Vie Cameroun.

Arrivée tout juste diplômée dans le monde de l'assurance, Mme Chantal Mouelle a bâti l'une des plus belles réussites dans le secteur de l'assurance vie au Cameroun. AÀ force d'intuition et de volonté.

Portrait d'une femme d'assurance.

Mme Chantal Mouelle nous accueille, sourire franc aux lèvres et une poignée de main ferme dans les locaux de SUNU Assurance Vie Cameroun à Bonanjo.

Une intonation posée et réfléchie nous raconte son brillant parcours professionnel. De ses débuts timides dans le secteur de l'assurance jusqu'à sa présence à la tête de l'un des fleurons de l'assurance vie au Cameroun.

Lors de cette rencontre, l'Administrateur Directeur Général, Chantal Mouelle s'autorise à partager avec nous des souvenirs d'enfance au sein d'une fratrie de 5 frères protecteurs et surtout nous rappeler les valeurs transmises par ses parents. Aujourd'hui, elle a organisé sa vie comme une partition de musique car *"le temps est denrée précieuse"* dit-elle.

Enfance et parcours scolaire

Après trois années passées en France, le diplôme de médecin en poche, Monsieur KOTTO EKAMBI Albert et Madame KINGUE Marguerite regagnent leur pays natal. La petite Chantal, alors âgée de trois ans et scolarisée à la maternelle, range son cartable et prend place, aux côtés de ses frères, à bord du «Général Mangin», le bateau qui ramène toute la famille au Cameroun.

«C'est en pays Bassa, précisément à Eséka que la famille dépose ses valises. Après une année de classe, Chantal doit à nouveau refaire ses bagages et dire au revoir à ses camarades. Retour à la ville natale, Douala, où son père est affecté. *«Dans la capitale économique du Cameroun, c'est à l'école primaire Petit Joss que je poursuis mon cursus scolaire».*

Un parcours influencé par les affectations de son père médecin.

«C'est à l'école du Centre à Yaoundé que j'obtiens le CEPE et le concours d'entrée en classe de 6^{ème} au Lycée Général Leclerc. Après 21 jours de classe, et ne supportant pas d'être éloignée de mes parents, je décide de retrouver ma famille à Ebolowa, la nouvelle ville de fonction de mon père. A peine l'année scolaire achevée au collège de la ville chef lieu de la province du Sud, mon père est réaffecté à Douala».



Inscrite en classe de 5^{ème} au collège Chevreuil jusqu'en classe de 3^{ème}, elle rejoint le collège Libermann pour la 2^{nde} et la 1^{ère} ; elle va y séjourner jusqu'à l'obtention du Probatoire série B.

«Mes parents ont toujours souhaité le meilleur pour nous, en dépit de leurs moyens modestes à l'époque».

Le diplôme en poche, elle s'envole donc pour la ville de Tours. Dotée d'une grande capacité d'adaptation et grâce au soutien des ses frères, l'arrivée en France se déroule sans soucis.

Après l'obtention du diplôme Baccalauréat Série B au Lycée Grandmont de Tours avec la meilleure note de l'académie d'Orléans-Tours à l'épreuve de Philosophie (19/20), elle s'inscrit en faculté de droit Paris X Nanterre où elle obtient en 1981 le diplôme de Maîtrise en Droit des Affaires.

Curieuse et amoureuse du savoir, Madame Mouelle décroche en 1982, le diplôme d'Etudes



Spécialisées (DESS) en Droit des Affaires option Juriste d'Affaires International et Fiscalité Appliquée. Malgré les opportunités qui s'offrent à elle en France, son esprit est déjà au Cameroun. C'est ainsi qu'après le stage effectué au Siège central du Crédit Lyonnais à Paris, elle regagne la ville de Douala en 1983.

«Mes parents, mon père notamment me manquaient beaucoup».

Comment s'organise votre vie familiale ?

«Je suis mère de 2 enfants qui font mon bonheur et ma fierté. Je suis une «Magni» (la mère des jumeaux en langue Bamiléké). Andréa et Cédric sont âgés de 26 ans aujourd'hui. Bien qu'ils ne soient plus à mes côtés, nous dialoguons énormément. Les avantages des nouvelles technologies (Whatsapp, Facebook, Viber etc.)».

Pour ses frères, Madame Mouelle est une deuxième mère.

«Ma mère est aujourd'hui âgée de 87 ans. C'est à nous de prendre soin d'elle et puisque je suis la seule femme, je dois également veiller d'une certaine façon sur mes cinq frères. Malgré nos multiples occupations, nous sommes très proches et surtout très soudés.

J'adore faire la cuisine. C'est vrai, je ne passe pas

des heures en cuisine au vu de mes responsabilités professionnelles, mais à l'occasion, notamment quand je reçois ou certains week-ends, j'enfile un tablier. Pas de préférence particulière. Pour avoir visité plusieurs pays, je m'intéresse à toutes les cuisines du monde».

Quel est le secret de votre bonne forme ?

«Mon équilibre passe par une santé physique et mentale. Mes relations harmonieuses avec mes parents et mes amis sont une vraie source de bonheur.

J'aime beaucoup la marche. Je m'autorise des cours de gym en salle et d'ailleurs, au lycée, j'ai pratiqué le handball. En revanche, je n'ai que peu de temps à consacrer à mes autres hobbies qui sont : la lecture et les voyages. Très tôt, je me suis prise de passion pour la lecture. Ce sentiment d'évasion que procure la lecture est unique».

Une âme sensible.

«Lors de mon temps libre au cours de mes différents voyages, j'aime découvrir l'artisanat et l'art local. Il n'est d'ailleurs pas rare d'apercevoir un masque africain, un tableau reflétant un paysage de l'Afrique de l'ouest accroché aux murs du Siège de SUNU Assurances Vie-Cameroun. J'essaie aussi de me consacrer le plus possible à des œuvres caritatives qui font partis des engagements religieux dans lesquels j'ai grandi. Je suis particulièrement sensible à l'action entreprise par un orphelinat local qui reçoit mon modeste soutien. Les saintes écritures nous évitent sans cesse à aimer son prochain comme soi-même, Matthieu 22-39 ».

Son parcours professionnel.

«Trouver un emploi n'a pas du tout été facile. J'ai multiplié des demandes d'emploi dans plusieurs entreprises. C'est finalement la Compagnie Camerounaise d'Assurance et de Réassurance (CCAR) qui m'offre mon tout premier emploi au poste de Rédacteur au Service contentieux des Sinistres. Nous sommes en 1983. Le secteur des assurances ne m'était pas totalement étranger. À l'Université,



nous avons des modules de formation sur la discipline. La benjamine que j'étais a plutôt été assez bien accueillie par ses collègues».

Dévouée à la tâche, elle ne lâche pas les reines tant que l'objectif fixé n'est pas atteint ou lorsque toutes les voies de recours n'ont pas été épuisées. Ses promotions, ce n'est pas uniquement le fruit du travail fait dans le respect des règles et de la discipline, une bonne dose d'humilité a été capitale. En **12 ans de carrière à la CCAR**, elle est passée de Cadre Technique à l'Adjoint au Chef du Service Contentieux et Règlements, puis Directeur des Règlements et du Contentieux entre 1988 et 1990.

«Avec le rachat de la CCAR par le leader mondial de l'assurance, le Groupe AXA, mon nouvel employeur me fait confiance en me confiant la **Direction Technique et Commerciale d'AXA Vie Cameroun**. Poste que je vais occuper pendant 5 ans. En février 2005, lorsque le Groupe AXA décide de recentrer ses activités en Afrique Subsaharienne sur l'Assurance « Dommages », c'est l'ancien Directeur Afrique de l'Union des Assurances de Paris (UAP) et d'AXA, Monsieur Pathé DIONE, désormais patron PDG du Groupe SUNU, qui reprend les reines de la filiale Camerounaise ».

Après deux années au poste de **Directeur Général Adjoint de l'Union des Assurances du Cameroun - Vie**, Madame MOUELLE se voit confier la Direction Générale d'UACam-Vie. Membre du conseil d'administration des filiales Camerounaise et Gabonaise du Groupe SUNU, elle est, depuis **2012, Administrateur Directeur Général de SUNU Assurances Vie-Cameroun (Ex-UACam-Vie)**.

Depuis sa prise de fonction, la filiale Camerounaise du Groupe SUNU est en constante évolution. En l'espace de 10 ans, le chiffre d'affaires de l'entreprise qu'elle dirige n'a pas cessé de croître. De 1,2 milliard en 2005, il se chiffre en 2014, à plus de 8,6 milliards de francs CFA.

«Je suis globalement satisfaite de mon parcours pro-

BIO EXPRESS

1983 - 88 : Rédacteur et ensuite Chef de Service Adjoint au service Contentieux à la CCAR

1988 : Directeur des Règlements à la CCAR

2000 : Directeur Technique et Commerciale chez AXA Vie

2005 : Directeur Général Adjoint chez UACam-Vie

2007 : Directeur Général chez UACam-Vie

2012 : Administrateur Directeur Général chez UACam-Vie désormais SUNU Assurance Vie

fessionnel même si en contrepartie, ce sont des grandes responsabilités à gérer au quotidien».

Sa philosophie sur le management. Vous avez été managée, et depuis plusieurs années vous managez : en quoi votre expérience vous a-t-elle aidée à appréhender cet aspect de votre métier ?

«**J'ai beaucoup appris de mes managers** et cela a énormément compté. Dans mon parcours, j'ai eu la chance d'avoir de bons managers. Notamment à mes débuts, lorsque j'étais junior et que l'on m'a offert une belle opportunité. Les gens vous disent généralement : C'est bien joli, vous avez un diplôme Bac + 5, mais que savez-vous réellement faire ?

À mon tour, **j'essaye de donner leur chance aux débutants**. J'ai pris exemple sur les gens qui m'ont donné ma chance. J'ai eu l'opportunité de rencontrer des managers qui prenaient le temps d'expliquer. J'ai eu aussi la chance d'avoir des managers différents et enrichissants.

Aujourd'hui, **j'aime reconnaître les talents**. Parmi les collaborateurs que je dirige, je préfère favoriser l'évolution interne car il est très important de stabiliser une équipe. Ceci accroît la cohésion interne et la motivation, mais aussi la confiance de nos clients».





Caminsur

Compagnie d'Assurance et de Réassurance au Capital de 1 000 000 000 de Fcfa

Entreprise privée régie par le code Cima. Siège social et Direction générale

B.P. 12 400 Yaoundé. Rue Narvick

Tél. : (237) 22 22 54 32 / 22 22 54 33 Fax : (237) 22 22 54 37

E-mail : caminsur@caminsur.com

Site web : www.caminsur.com



- 🔹 automobile
- 🔹 Individuelle accidents
- 🔹 Assurances maladie
- 🔹 Assistance voyage-séjour
- 🔹 Assistance voyage
- 🔹 Multirisque habitation
- 🔹 Multirisques entreprises
- 🔹 Assurances transport
- 🔹 Risques techniques
- 🔹 Risques informatiques
- 🔹 Responsabilités civiles diverses



Agence de Yaoundé Siège : Tél. : (237) 22 22 54 32 / 33
Fax : 22 22 54 37
Direction Régionale Littoral et Sud-Ouest à Douala :
Tél. : 33 42 84 50 / 33 01 20 29, Fax : 33 42 87 56
Agence de Maroua centre : Tél. : (237) 77 57 81 34 - Maroua
CHANA Neuhies : Tél. : (237) 22 22 54 37 - Yaoundé
AG BORES : Tél. : (237) 77 56 10 38 - Yaoundé
AG KAMBU SIEM : Tél. : (237) 22 01 95 83 - Yaoundé
AG NDAM : Tél. : (237) 77 53 07 23 - Yaoundé

AG TCHATAT : Tél. : (237) 99 95 51 16 - Yaoundé
AG TCHINDA TONLIO Odette : Tél. : 77 39 20 30
Ndougpassy - Douala
AG KONDO Joël, Doko : Tél. : 77 52 00 12 - Douala
AG NKWETA ASONG Félix : Tél. : 74 94 85 11 - Kumba
AG MAKON : Tél. : (237) 33 32 25 27 - Buea
AG ATEBA Germaine : Tél. : (237) 22 24 27 94 - Bortou
AG MBCHOU Abdou : Tél. : (237) 69 68 86 10 - Foumbot
AG NDONG Barnabé : Tél. : (237) 22 25 37 60 - Ebolowa

AG NFORBIN NEBA : Tél. : (237) 77 77 01 02 - Bamenda
AG DJUDJA Colette : Tél. : (237) 77 74 54 69 - Yaoundé
AG BINGAN : Tél. : (237) 77 74 61 08 / 85 27 38 03 - Bala
AG TJOUER : Tél. : (237) 33 02 14 65 - Edéa
AG TAKOU Félix : Tél. : (237) 99 76 60 72 - Guider
AG NGONDI Jacob : Tél. : (237) 95 97 22 47 - Yagoua
BO Kibi : Tél. : 99 57 00 82
BO Mbang : Tél. : 77 60 53 73 / 77 50 68 72

Le Cameroun élu au bureau de la Fédération Inter Africaine des Assureurs Conseils (fiac) lors de la 9^{ème} assemblée générale à Libreville au Gabon



Les courtiers de la zone CIMA se sont retrouvés du 20 au 23 Avril 2015 à Libreville pour leur assemblée générale élective. Cette rencontre permet à tous les marchés de la zone CIMA de partager leurs vécus pour ressortir les bonnes pratiques susceptibles de contribuer au développement solide de la profession et à l'excellence opérationnelle dans la chaîne de l'assurance.

Sept thèmes majeurs ont meublé les conférences débats en plus de l'élection pour le renouvellement du bureau de la fédération.



Léopoldine FONDOP NGOULLA et Honorable Martin OYONO, nos deux nouveaux conseillers à la FIAC.

LES SEPT THEMES PHARES DE LA RENCONTRE

- 1- L'implication des courtiers d'assurance dans la problématique de l'assurance maladie universelle en zone CIMA
- 2- L'évolution du code CIMA au cours des dix dernières années, son apport et ses perspectives dans l'organisation de la profession des courtiers d'assurance.
- 3- La garantie financière préoccupation et suggestion des courtiers à la suite de l'entrée en application de l'article 13 nouveau. Modérateur **Mr Blaise EZO'O représentant de la DNA du Cameroun.**
- 4- L'assainissement de la branche courtage (octroi d'agrément, consolidation des structures de courtage d'assurance, article 514 du code Cima.
- 5- Courtage de réassurance pratique et perspective.
- 6- Comment le courtier peut-il poursuivre son développement malgré un environnement concurrentiel, économique et réglementaire difficile.
- 7- Rencontre FIAC/FANAF élargie aux représentants des marchés sur le thème : « Déclinaison de la vision prospective des relations Assureurs-Courtiers de la zone CIMA.

L'AFRIQUE DE L'OUEST PREND LA PRESIDENCE DE LA FIAC

Arrivée en fin de mandat, la Présidente sortante madame Hermine EBELE MOUAYE épouse EKOBE NSEKE du Cameroun ne pouvait se représenter, et c'est **Mr Jean-Claude JEANSON Directeur Général ASCOMA Côte d'Ivoire** qui assurera désormais la Présidence de notre Fédération au terme d'un processus électif ouvert.

Le nouvel exécutif de la FIAC pour les trois prochaines années :

JEAN CLAUDE JEANSON (CÔTE D'IVOIRE) PRÉSIDENT
 GUY CLAUDE MEYER (GABON) 1^{er} VICE PRÉSIDENT
 ELISABETH DABLAKE (BENIN) 2^{ème} VICE PRÉSIDENT
 RAQUI WANE (SENEGAL) CONSEILLERE
 HELENE A CAMARA NDIAYE (MALI) CONSEILLERE
 CHARLES IMOUNGA ORENZAS (GABON) CONSEILLER
 LEOPOLDINE FONDOP NGOULLA (CAMEROUN) CONSEILLERE
 MARTIN OYONO (CAMEROUN) CONSEILLER
 KONE IBRAHIM (CÔTE D'IVOIRE) CONSEILLER

Le Cameroun peut être fier d'avoir été désigné par ses pairs Africains pour occuper deux postes de conseillers dans un bureau constitué de 9 membres.

La délégation camerounaise à Libreville était composée de :

HERMINE EBELE MOUAYE EPSE EKOBE NSEKE (SOGECAR)
 LEOPOLDINE FONDOP NGOULLA (PARTNERS)
 MARTIN OYONO (A.A.C)
 ANNE SIME EPSE KANDEM (SOCAF)
 MARCEL FOGANG (LEADER ASSURANCE)
 FRANCOIS ADJAHOUNG (LA PRUDENCE)
 MAMADOU SAIDOU (ACCORD & BOURGNE)

Léopoldine FONDOP NGOULLA
*Présidente de l'Association Professionnelle
 des Courtiers d'Assurances et de Réassurances du Cameroun (APCAR)*

LISTE DES COURTIERIS AUTORISES

En application des dispositions du Livre V du Code des Assurances, les personnes physiques et morales dont les noms suivent sont autorisées à exercer l'activité de courtage d'assurance en République du Cameroun au titre de l'exercice 2015:

No.	NOMS ET PRENOMS	SIEGE SOCIAL
01	GRAS SAVOYE S.A. BP : 3014 Douala Directeur Général : SAMB FAYEZ	Douala
02	MOUATCHO's INSURANCE AGENCY BP : 1385 Tel 33 43 08 55 Gérant: MOUATCHO Elie	Douala
03	SOCIETE INTERNATIONALE DE REPRESENTATION D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE S.A. (SIRCAR) BP : 11217 Tel/fax : 22 23 25 75 Gérant : ONDOUA Antoine Janvier	Yaoundé
04	SOCIETE GENERALE DE COURTAGE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES (SOGECAR) B.P. 3484 Directeur Général : EBELE MOUAYE Hermine	Douala
05	LA PRUDENCE ASSURANCES SARL BP : Tel : 99 91 00 60 / 79 85 11 52 Gérant : ADJAOUNG François	Douala
06	AGENCE D'ASSURANCE DES CADRES (AAC) SARL BP : 4758 Nlongkak Tél. : 22 22 11 59 / Fax : 22 22 32 10 Gérant : OYONO Martin	Yaoundé
07	MUTUELLES REUNIES SARL BP : 12125 Tél : 220 53 52/ fax : 221 26 85 Gérant : TCHATCHOUANG Jean Bosco	Yaoundé
08	SOKAS ASSURANCES SARL BP : 15351, Tél : 77 78 39 90 Gérante : KENMOGNE Marie	Douala
09	SOGERIC SARL BP: 6997, Tél: 22 23 97 67 Gérante : DJEUKAM Elise	Yaoundé
10	OCA (OFFICE DE COURTAGE D'ASSURANCES) SARL BP : 667 Gérant : TCHOUELA Flaubert	Douala
11	OZAUNE ASSURANCES SARL	

- BP : 11490, Tél. : 77 89 00 32
Gérant : KAUTE Paul Douala
- 12 **MOUNT FAKO INSURANCE BROKERS & Co. SARL**
BP: 1394, Tél: 77 20 28 78 Douala
Gérant : MOSENGE Humphrey
- 13 **GROUPE ASCOMA**
BP : 544 Douala
Directeur Général : COUSIN Denis sylvain
- 14 **PARTNERS SARL UNIPERSONNELLE**
BP : 4778 Douala
Gérante : Mme NGOULLA TSANGUE épouse FONDOP
- 15 **GESTAS (SOCIETE GESTION ASSURANCES FINANCE)**
B .P. 15170, Tél : 22 31 44 80 Yaoundé
Gérant : KATEU Baudelaire.
- 16 **PARFAIT INSURANCE SARL**
BP : 1933 Douala
Gérant : SENENOU Charles
- 17 **PREVOYANCE ASSURANCE DU CAMEROUN (PAC)**
B. P. 2078, Tél. : 33 43 32 75 Douala
Gérante : BONSA Victorine
- 18 **EASY INSURANCE SARL,**
B. P. 3158 Yaoundé
Gérant : TCHINDA DIFFO René.
- 19 **EXPRESS INSURANCE SARL,**
B. P. 12 340 ; Tél. : 22 20 35 03 Yaoundé
Gérante : Mme NGUELA née MOGOUN Odette
- 20 **SAAG INSURANCE SARL,**
B. P. 6310, Tél. : 22 06 38 23 Yaoundé
Gérant : TACKE NJOCKE Charlemagne
- 21 **M. KOM LUCIEN ASSUR,**
B. P. 1954, Tél. : 22 20 78 35 Yaoundé
Gérant : KOM Lucien
- 22 **SOCIETE DE COURTAGE D'ASSURANCES DU FUTUR (SOCAF)**
B. P. 694 Tél. : 222 28 35 98 Ebolowa
Gérante : SIME épouse KAMDEM Anne
- 23 **GLOBAL RISK INSURANCE SARL,**
B. P. 7267 Yaoundé
Gérant : GWED Gustave
- 24 **WESTERN INSURANCE SARL,**
B. P. 4154, Tél. : 22 01 98 04 Yaoundé

25	SEGUE Michel Didier , B. P. 459	Sangmélina
26	UNIVERSAL INSURANCE SARL , B. P. 33 340, Tél. : Gérante : KAPTOUOM née MAGUEKAM M.C.	Yaoundé
27	ASSURANCES PRUDENCIA SARL B.P. 11 402, Tél. : 99 64 64 07 Gérant :	Douala
28	BRITANIA ASSURANCE ASSISTANCE SARL B.P. 15 154, Gérant: SOBZE Philippe	Douala
29	FUTURIX ASSURANCES Sarl B.P. 14200, Tél. : 22 20 03 41 / 77 59 11 62 Gérant : ZEH OKOMEN David	Yaoundé
30	PRAGMA ASSURANCES SARL B.P. 33 771, Tél : 77 41 73 85. Gérant : ATANGANA MVIE.	Yaoundé
31	ASSUREURS ASSOCIES SARL B.P. 1237, Tél. : 99 25 20 10 Gérant : SANDJO Gilles Robert	Douala
32	MACOSAC B .P. 15 480, Tél. : 33 06 42 76 Gérante : KOMGUEUM FENKAM Flavie ép. DEFFO	Douala
33.	PAUL BALEP ASSURANCES SARL BP : 16 098 Gérant : Paul BALEP	Yaoundé
34	AFRIGROUPE INSURANCE S.A BP : 5 816 Gérant : KWENDE Maurice	Yaoundé
35	ASSUREUR CONSEIL CHRISTIANE N (ACCN) Sarl BP : 418 Tel : 33 18 87 64 / 75 78 02 45 Douala Gérante : NZEPA Christiane, épouse NJANGA NJOH	
36	MERIDIEN ASSURANCES SARL BP : 4212 Tel : 33 02 44 38 Gérant : KAMDEM Siméon	Douala
37	MUTUELLE PRO ASSURANCES Sarl BP : 18 269 Co-Gérants: KOUAHIM Osée KOTTO Samuel	Douala
38	ECO ASSURANCES S.A BP : 1500 Tel : 75 53 00 25 Gérant : OUM Daniel	Douala

- 39. INNOV'A ASSURANCES**
BP : 20 178 Tel : 22 14 56 62 / 96 91 75 10 Yaoundé
Gérant : EBA Marie Rose
- 40. LEADER ASSURANCES Sarl**
BP : 3501 Tel : 94 16 85 93 / 77 70 81 61 Douala
Gérant : EDIDIE MBOULA Martial Roland
- 41. MERINS INSURANCE S.A**
BP : 12 632 Yaoundé
Gérant : DJEUKAM Joseph
- 42. ACCORD & BOURGNE SA**
BP : 193 Tel : 22 27 25 43 / 99 89 05 49 / 74 69 07 50 Garoua
Directeur Général : MAMADOU SAIDOU
- 43. PROXIMUS ASSURANCE Sarl**
BP : 6714 Tel : 75 52 40 20 DOUALA
Gérant : FOTSO Ludovic Paulin
- 44. NOUVELLE GENERATION D'ASSUREURS**
ELOMO ALIANA Rodrigue Yaoundé
BP : 5109
- 45. ASSURANCE LA PROMPTITUDE S.A (ASPROM)**
BP : 2739 Tel 33 14 95 11
Gérant : AWATIO TCHINDA Alece
- 46. AFRIQUE ASSURANCES SARL**
BP : 7395 Yaoundé
Co-gérants : NGAMEN Louise Angelline
GUETCHUESSI NOUSSI ép. Takam
- 47. SANAGA ASSURANCES Sarl**
BP : 4950 Tel : 77 05 39 27 / 99 85 03 56 Douala
Gérant :
- 48. ASSURANCE DES MONTS BTOS** TSODJIO Frédéric Douala
BP : 8936 DOUALA
Tel : 33 41 32 12/99 78 58 45
- 57 INSURANCE LLYOD AFRICA**
BP: 4037 Tel: 94 94 33 94 MBA Anastasie Mireille Douala
- 49. CAPITAL ASSURANCES S.A** HOKGUEP NOUPOUE Louis Yaoundé
BP : 2825 Yaoundé
Tel : 22 84 15 89/ 77 49 92 55
- 50. SYNOPSIS ASSURANCES SARL**
BP : 14 465 Yaoundé
Gérant ABESSOLO Emmanuel

- | | |
|--|----------|
| 51. BEST INSURANCE COMPAGNY Ltd
BP : 06 Tel : 33772855 / 674208924
Gérant : ATE Daniel | Buéa |
| 52. EXCELLENCE INSURANCE LTD
BP : 87 40 Tel : 699929161 / 670545308
Gérant : BATAKKE Samuel | DOUALA |
| 53. BUILDERS INSURANCE GROUP SARL
BP : 8041 Tel : 699793845
Gérant : Arnauld Malthus PAGUY | YAOUNDE. |
| 54. ALL RISK INSURANCE COVERAGE (ARIC) SARL
BP: 30884
Co-gérants: KAPNANG Micheline epse TCHIPAWU
TALLA François | YAOUNDE |
| 55. GOLDEN ASSURANCE SARL
BP: 378 Tel: 699 81 91 94
Gérant: KAMDEM FOTSO Aubin | DOUALA |
| 56. GIGASSUR Sarl
BP: 4512 Tel : 222122370 / 697263854
Gérant: NGUEAP Victor | DOUALA |
| 57. CLAIRASSURANCES Sarl
BP : 5832
Gérant : NGONO Charles II | Yaoundé |
| 58. CAMEROON INSURANCE ADVISORS
BP : 12 615
Gérant: NGO BONGA | Douala |
| 59. ROCASSUR Sarl
BP: 5802
Gérant : TAMOUFE TCHINDA Roger | DOUALA |
| 60. SOCIETE D'ASSISTANCE ET DE
COURTAGE D'ASSURANCE (SACA) Sarl
Gérant : Mme TONYE née NGO BOUMKWO Sidonie | YAOUNDE |

Fait à Yaoundé, le

Le Ministre des Finances



UACam-Vie change de nom et devient **SUNU Assurances**



L'assurance, c'est notre métier. Depuis plus de 15 ans, nous avons choisi d'assurer la vie, les projets, la santé, l'immobilier et bien plus encore. Nous, nous sommes le Groupe SUNU présent dans 11 pays d'Afrique. Aujourd'hui au Cameroun, UACam-Vie change de nom pour devenir **SUNU Assurances Vie**.



Notre métier, l'assurance.

Avec le contrat d'assurance vie
PROTECT DECES

Profitez de la vie
en toute quiétude



PROVASSUR
vie

Immeuble KASSAP - Bld de la Liberté Akwa / B.P 5963 Douala - Cameroun
Tél : +237 33 43 70 05 / Fax : +237 33 43 76 35
E-mail : proassur@proassurgroup.com / Site web : www.proassurgroup.com

Cérémonie de distinction honorifique à SAHAM Assurances Cameroun

La prise de fonction de monsieur Théophile Gérard MOU-LONG comme nouveau Directeur Général de SAHAM Assurances Cameroun a été précédée par une cérémonie de distinction honorifique pour le personnel méritant et également pour dire au revoir à d'autres qui prenaient une retraite méritée. Au rang de ceux-ci nous citerons monsieur Alexandre BOYA, qui a servi pendant trois décennies comme Directeur technique de la réassurance, Directeur commercial et Inspecteur général. Le marché salut son assiduité à la Commission Communication dont il a jusqu'à son départ occupé le poste de vice-président.





à partir de
5000 Fcfa
par an

NSIA CARE, la Protection
à la portée de Tous.

NSIA
CARE

SAAR ASSURANCES
WORLD CLASS AFRICAN INSURANCE

La saar un
réservoir
de sécurité
assurance auto
confiance mutuelle
sécurité sérénité
simplicité assistance
reponses personnalisées
un groupe en pleine expansion
riche de 20 années au
service de la sécurité
des hommes et des biens
notre mission : la vie en toute
quiétude



Compagnie d'assurances dommages régie par le code CIMA

Société anonyme au capital de 3 milliards F CFA

Siège social : BP 11834 Yaoundé Tél : +237 22 22 31 39 Fax: 22 22 31 37

Direction Générale : BP 1011 Douala Tél : +237 33 43 17 60 Fax: 33 43 09 79

www.saar-assurances.com

soumissionnaire datant de moins de trois (03) mois précédant la date de remise des offres ;

- f. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque agréée par le Ministère en charge des Finances ;
- g. La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres ;
- h. La caution de soumission (selvant modèle joint) d'un montant de :

Lot ____ : _____ FCFA ;

et d'une durée de validité de (à préciser le nombre de mois) ;

- i. Une attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par les services compétents de l'ARMP ;
- j. Une attestation pour soumission signée des services compétents de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, datant de moins de trois (03) mois à compter de la date de signature de ladite attestation, portant mention et références de l'Appel d'Offres et certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse ;
- k. un certificat d'imposition et une attestation de non redevance signés des services compétents des Impôts, certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours, datant de moins de trois (03) mois ;
- l. un plan et une attestation de localisation certifiés et en cours de validité.

NB : Toutes les pièces doivent être fournies en originaux ou en copies certifiées conformes datant de moins de trois (03) mois.

En cas de coassurance, les coassureurs autres que l'apérteur (chef de file) présentent les mêmes pièces requises pour l'apérteur en dehors des pièces (a), (e), (h) et (i).

2. Volume 2 : Le dossier technique contiendra les pièces ci-après :

- i. La proposition technique pour chaque lot retenu, devra fournir les informations suivantes :
 - a. Une lettre de soumission de la Proposition technique (Tableau 4A) ;
 - b. Une brève description du soumissionnaire et un aperçu de son expérience dans le
 - c. domaine de l'assurance (Tableau 4B) ;
 - d. Un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés (Tableau 4D) ; Une description détaillée des prestations à fournir notamment les conditions générales et particulières du contrat que le soumissionnaire se propose d'offrir, ainsi que les conventions spéciales relatives aux garanties sollicitées ; les modalités de mise en jeu de la garantie (constitution du dossier de rem-

boursement – délai de remise des pièces – exclusions – délai de remboursement – système de remboursement – prise en charge par le système de Tiers payant éventuellement – mécanisme de fonctionnement de la garantie hors du Cameroun éventuellement) ;

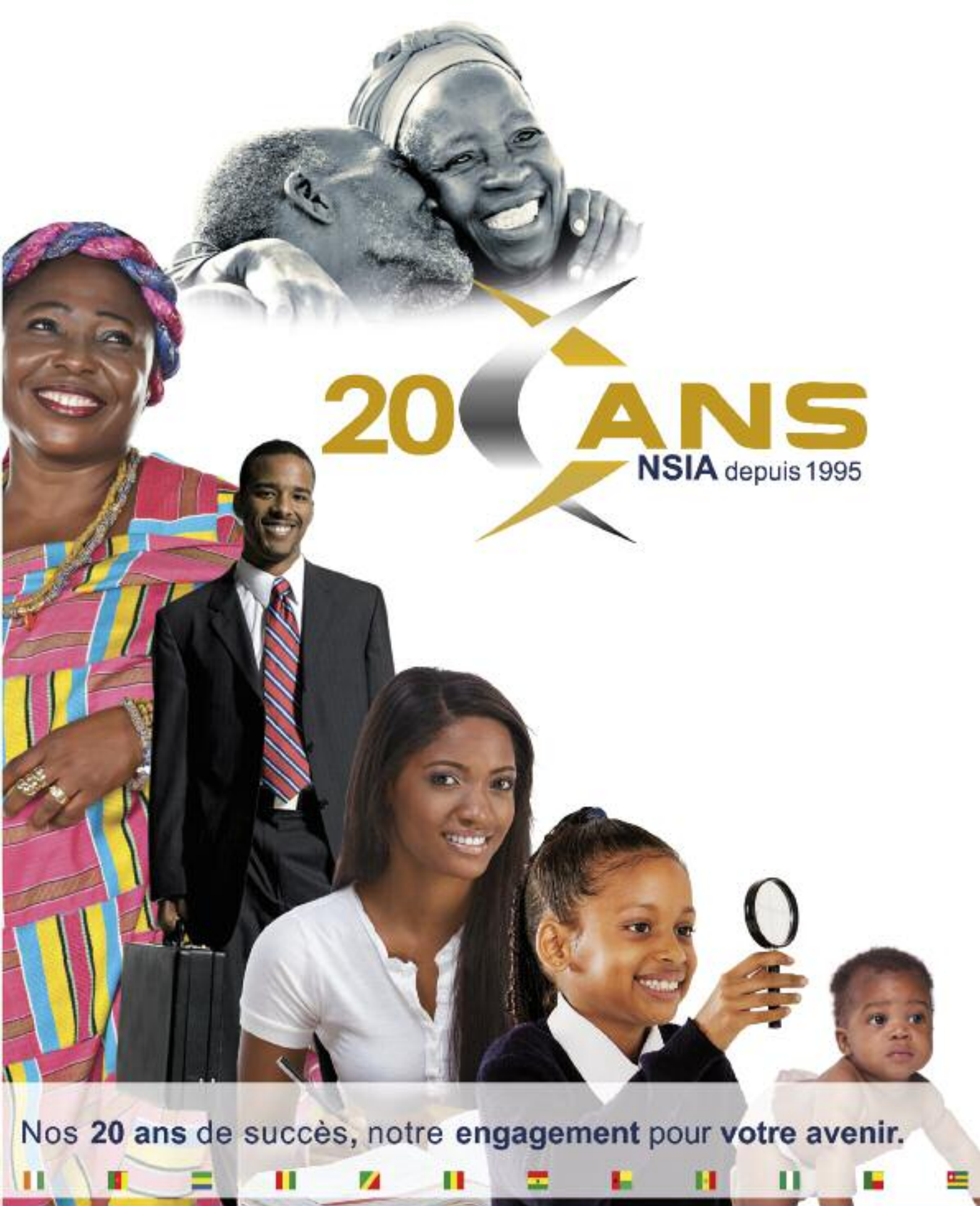
- e. Toutes observations ou suggestions sur les prestations dans le cadre d'une gestion personnalisée, que le soumissionnaire se propose de fournir (Tableau 4C) ;
- f. les états C4 et C11 des exercices _____, certifiés par les services compétents du Ministère en charge des Finances ;
- g. les états C1 des exercices _____ certifiés par les services compétents du Ministère en charge des Finances ;
- h. l'état C10.b tableau D du dernier exercice clos certifié par les services compétents du Ministère en charge des Finances ;
- i. les Comptes d'Exploitation Générale (CEG) des trois derniers exercices certifiés par les services compétents du Ministère en charge des Finances ;
- j. les bilans des exercices _____.
- k. les justificatifs des partenaires et correspondants intervenant dans la branche objet de l'Appel d'Offres.

ii. Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées des documents à caractères administratif et technique régissant le marché, à savoir :

- a. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- b. Les Termes de Référence.

En établissant la proposition technique, une attention particulière devra être prêtée aux éléments suivants :

1. Une note de compréhension du marché et des suggestions éventuelles ;
2. La composition de l'équipe proposée à la gestion du contrat ainsi que les tâches confiées à chacun des membres ;
3. Les références de gestion dans la branche d'assurance similaire ;
4. La liste et l'adresse des représentations territoriales ;
5. Une présentation des documents sur l'outillage technique dont le soumissionnaire dispose pour l'exécution des services, objet du marché ;
6. Une description détaillée des prestations garanties ;
7. Présentation du canevas des statistiques de gestion avec périodicité de production ;
8. Les modalités de gestion et de délai de règlement des sinistres ;
9. Les exclusions de garantie indiquées clairement dans les clauses particulières ;



20 ANS
NSIA depuis 1995

Nos 20 ans de succès, notre engagement pour votre avenir.

Cameroun DOUALA : 244, Boulevard de la Liberté (face DHL-Bonanjo) - B.P. 27 59 Douala
Tél.: 233 502 700 / 677 115 828 / 696 575 207
233 433 113 / 233 433 118

YAOUNDE : Immeuble SOLUXE Montée ANE ROUGE - Tél.: (237) 222 072 371



10. Les plafonds de garantie indiqués clairement dans les clauses particulières ;
11. Les franchises de garantie indiquées clairement dans les clauses particulières ;
12. Preuve d'un traité de réassurance dans la branche similaire en cours de validité ;
13. Les conventions signées avec les _____ ;
14. Autres facilités liées à la gestion de la police ;
15. Les justificatifs de la représentativité de la compagnie dans les régions ; le cas échéant

N.B. L'offre technique ne doit comporter aucune information financière.

3. Volume 3 : La proposition financière contiendra les pièces ci-après visées du 3.6 du RGAO : tableaux type 5A et 5J.

En cas de soumission pour plusieurs lots, le soumissionnaire devra présenter son offre financière en des documents distincts pour chaque lot.

Le dossier Administratif et les offres techniques et financières doivent être soumis au plus tard aux adresses, date et heure suivantes : (.....) au plus tard le _____ à _____ heures, heure locale.

L'ouverture des offres se fera en deux temps

Critères essentiels :

Lot _____ :

Les pièces administratives et les offres techniques seront ouvertes par la Commission de Passation des Marchés le _____ à partir de _____ heures, heure locale, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

L'ouverture des offres financières se fera ultérieurement.

Tout complément d'information au(préciser lieu et adresse)

CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées en utilisant les critères et sous critères ci-après, pour chaque lot retenu par le soumissionnaire :

Critères éliminatoires :

- Absence d'agrément,
- Absence de la caution de soumission,
- Fausse déclaration, substitution ou falsification des pièces administratives,
- Note technique inférieure à _____ points sur 100 ;
- Présence d'informations financières dans l'offre technique ;
- non-respect du tarif minimum officiel obligatoire (en cas de RC automobile)

Critères ⁽¹⁾	Notation (points)
Présentation générale de l'offre Agencement par rapport aux stipulations du RPAO Reliure Lisibilité	[0-3]
* Références générales du soumissionnaire Ancienneté ; • Représentativité territoriale (le cas échéant) • Chiffre d'affaires. $N_i = (CA_i / CA_{max}) * N_{max}$ CA_{max} = Chiffre d'affaire le plus élevé N_{max} = Note de la rubrique CA_i = Chiffre d'affaires du prestataire i N_i = Note du prestataire i voir CEG	[3-6]

(1) Pour chaque critère, définir des sous critères.

Références spécifique du soumissionnaire dans les risques similaires au cours des trois dernières années : - Le chiffre d'affaires spécifique de la branche considérée ; $Ni = (CAi / CA_{max}) * N_{max}$ CA_{max} – Chiffre d'affaire le plus élevé N_{max} – Note de la rubrique CAi – Chiffre d'affaires du prestataire i Ni – Note du prestataire i - Nombre de polices d'assurance émises dans la branche Nb >= 10 5 < Nb < 10 0 < Nb < 5 Nb = 0 (pièces justificatives état C1, première et dernière page des contrats)	[10-15]
Description détaillée des garanties offertes - Compréhension des TDR et suggestions - Garanties et plafonds conformes au DAO - Exclusions et déchéances - Franchises	[12-16]
Modalités de mise en jeu de la garantie Nombre de pièces constitutives du dossier sinistre ; Délai de traitement Les modalités de paiement Autres facilités de règlement	[8-12]
Couverture des engagements réglementés - Cer > 110 100 <= Cer < 110 90 <= Cer < 100 - Cer < 90 Cer = taux de couverture des engagements réglementés (voir état C4)	[15-25]
Couverture de la marge de solvabilité - Cms > 110 100 <= Cms < 110 90 <= Cms < 100 - Cms < 90 Cms = taux de couverture de la marge de solvabilité (voir état C11)	[10-20]
Cadence de règlement des sinistres au cours des cinq dernières années ou pour la durée d'existence pour les compagnies de moins de 5 ans d'âge $Ni = (CRSi / CRS) * N_{max}$ CRS – moyenne de la Cadence de règlement des sinistres la plus élevée au cours de la période N_{max} – Note de la rubrique CRSi – moyenne de la Cadence de règlement des sinistres du soumissionnaire i Ni – Note du prestataire i (voir état C10.b tableau D)	[10-20]
couverture de réassurance dans la branche considérée - Traités en cours de validité - Capacité du traité	[5-10]
	100

40 YEARS OF PARTNERSHIP

Beneficial & Beneficial
L I F E I N S U R A N C E G E N E R A L I N S U R A N C E



No matter what happens

Innovative Insurance solutions :

To secure your family, employees and assets



EDUCATION PLAN



HEALTH



AUTO



RETIREMENT / IFC

Thank you for your confidence

Le score minimum technique requis est de _____ /100. Et seules les offres financières des soumissionnaires ayant atteint ce seuil seront ouvertes.

La note financière (NF) sera calculée selon la formule :

$$NF = (Mn \times 100) / M$$

Où Mn est le montant de l'offre complète, conforme et moins-disante et M le montant de l'offre du soumissionnaire.

La note définitive (ND) de l'offre du soumissionnaire sera obtenue par la formule : $ND = \text{_____}$
 $NT + \text{_____} NF.$

Afin de mieux examiner, évaluer et comparer les offres, la Commission peut demander à un soumis-

sionnaire de donner des informations complémentaires concernant son offre.

Au cas où un soumissionnaire est mieux disant pour les _____ lots, il lui sera attribué les _____ premiers de sa liste préférence donnée dans son offre financière.

Les négociations s'il y a lieu, auront lieu à l'adresse suivante :

Tél :

Fax :

BP :

Le début de l'exécution des prestations est prévu pour le : _____

Pièce n° 5 : Proposition technique

Sommaire

4A. Lettre de soumission de la Proposition Technique

4B. Références du Candidat

4C. Observations et suggestions du candidat sur les termes de référence et sur les données, services et installations devant être fournis par le Maître d'Ouvrage

4D. Descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission

4A. Lettre de soumission de la proposition technique

(Lieu, date)

A**L'Autorité contractante**

Nous, soussignés, avons l'honneur de vous proposer nos services, à titre de prestataire, pour la souscription des polices d'assurances de _____ conformément à votre Dossier d'Appel d'Offres en date du et à notre proposition. Nous vous soumettons par les présentes notre Proposition Technique (préciser le(s) lot, le cas échéant).

Si les négociations ont lieu pendant la période de validité de la proposition, c'est-à-dire avant le (date), nous nous engageons à négocier sur la base du personnel proposé ici. Notre proposition a pour nous force obligatoire, sous réserve des modifications résultant de la négociation du contrat.

Nous savons que vous n'êtes tenue/tenu d'accepter aucune des propositions reçues.

Veillez agréer, l'assurance de notre considération distinguée. /-

*Signature du représentant habilité :**Nom et titre du signataire :**Adresse*

Agence de Régulation
des Marchés Publics

4B. Références du candidat

Services rendus pendant les (indiquer le nombre de 1 à 5) dernières années qui illustrent le mieux vos qualifications.

A l'aide du formulaire ci-dessous, indiquez les renseignements demandés pour chaque mission pertinente que votre société/organisme a obtenue par contrat, soit en tant que seule société, soit comme l'un des principaux partenaires d'un groupement.

Nom de la Mission :		Pays :	
Lieu :		Personnel spécialisé fourni par votre société/organisme (profils) :	
Nom du Client :		Nombre d'employés ayant participé à la Mission :	
Adresse :		Nombre de mois de travail :	
Délai :		Durée de la Mission :	
Date de démarrage : (mois/année)	Date d'achèvement : (mois/année)	Valeur approximative des services (en francs CFA HT) :	
Nom des prestataires associés/partenaires Eventuels :		Nombre de mois de travail de spécialistes fournis par les prestataires associés :	
Nom et fonctions des responsables (Directeur/Coordinateur du projet, Responsable de l'équipe) :			
Descriptif du projet :			
Description des services effectivement rendus par votre personnel :			

Nom du candidat : _____
Produire justificatifs



Assurances
GÉNÉRALES DU CAMEROUN

Le gage de votre sécurité

Pour que vos projets

avancent en toute sérénité...



Nos valeurs Fondamentales :

- ➔ Professionnalisme
- ➔ Dynamisme
- ➔ Intégrité

Nos priorités d'Actions :

- ➔ L'écoute Clients
- ➔ L'innovation
- ➔ Le règlement rapide des sinistres

A PROPOS DES AGC

Au capital social de FCFA 1 600 000 000 entièrement libéré, la compagnie Assurances Générales du Cameroun (AGC) a démarré ses activités en Janvier 2002, et offre depuis 13 ans la couverture des risques IARDT à son aimable clientèle.

Animé par une équipe essentiellement jeune comptant 80 salariés 150 emplois indirects, son réseau de 30 Agences réparties de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire national lui permet d'être toujours plus proche de ses assurés.

En respect de ses engagements, AGC a déjà payé plus de 2 (deux) milliards de sinistres.

Siège Social & Direction Générale - Immeuble Le Cauris Rue Alfred Saker, près de l'Eglise du Centenaire,
Capital : 1 600 000 000 FCFA B.P :1290 Douala. Tel. : +(237) 33 43 89 38, Fax : +(237) 33 43 74 89
Email : agc@agc-assurances.com, Site web: www.agc-assurances.com

Compagnie spécialisée dans les opérations
d'assurance vie et capitalisation.

Assurance Temporaire
décès individuelle



Tempo α
ALPHA

"La protection de vos poches"

Assurance des frais
funéraires



Tempo "2000"

"La solution ultime"

Assurance Temporaire
décès collective



Tempo γ
GAMMA

"Le privilège de vous rassurer"

Assurance Tontine



Njangui

"Rendre votre union indissoluble"

Assurance mixte
anticipée



Pari

"Rêvez de grands exploits, nous
les réaliserons avec vous"

Assurance capital
différé



Boss

"Un jour nouveau se lève au
milieu de votre vie"

Assurance éducation



AS Millénium

"Tu es déjà un As" !

Assurance retraite
complémentaire



Flash Millénium

"Préparez vos vieux jours"

Prévoyance

Epargne et
Capitalisation

Avec Saar - Vie, vivez en toute quiétude!

NOS CONTACTS

Direction Générale
B.P. : 4079 Ydé Cameroun / Tél. : (237) 22 23 31 74
Fax. (237) 22 23 31 64 / Hippodrome, rue Frédéric Fél, 107

Siège Social
B.P. : 1011 Douala Bonanjo / Tél. : (237) 33 43 17 60
Fax. (237) 33 43 09 71 / Bonanjo, Rue Pérouse, 1075

Bureau Direct
B.P. : 2801 Douala Cameroun / Tél. : (237) 33 43 92 02
Fax. (237) 33 43 92 01 / AKWA, face PTT